



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

**FIM International Six Days'  
Enduro Regulations (ISDE)**

**2010**

***Règlements du Concours International FIM  
des Six Jours d'Enduro (ISDE)***

**FIM International Six Days'  
Enduro Regulations (ISDE)**

***Règlements du Concours International  
FIM des Six Jours d'Enduro (ISDE)***

## Contents / Sommaire

<b>Regulation</b>	061	The FIM International Six Days' Enduro (ISDE) .....	1 - 55
<b>Règlement</b>	061	<i>Le Concours International FIM des Six Jours d'Enduro (ISDE) .....</i>	1 - 55
FIM Standards for Organisers of the ISDE .....			56 - 61
<i>Normes FIM pour les Organistateurs</i> <b>des ISDE</b> .....			56 - 61

**Articles amended as from 01.01.2010 are in bold type**  
***Les articles modifiés dès le 01.01.2010 sont en caractères gras***

**REGLEMENT 061**  
**CONCOURS INTERNATIONAL FIM DES SIX JOURS D'ENDURO**

**GENERALITES**

061.1	Historique .....	4
061.1.1	Le Concours International FIM des Six Jours d'Enduro (ISDE) .....	4
061.1.2	Le Trophée Mondial FIM .....	4
061.1.3	Le Trophée Mondial Junior FIM (Vase d'Argent) .....	4
061.1.4	La Coupe du Monde FIM Féminine pour Equipes Nationales .....	4
061.1.5	Le Prix des Equipes de Clubs .....	4
061.1.6	Le Prix des Equipes de Constructeurs .....	4
061.1.7	Trophée Watling (1962) .....	4
061.2	Conditions générales .....	4

**ORGANISATION DES ISDE**

061.11	Lieu .....	5
061.12	Publication du Règlement Particulier (RP) .....	6
061.13	Juridiction .....	6
061.13.1	Officiels détenteurs d'une licence FIM .....	6
061.13.2	Incompatibilités pour les officiels .....	7
061.13.3	Commissaire Technique FMNR .....	7
061.13.4	Directeur de Course .....	7
061.13.5	Chronométrateurs .....	8
061.13.6	Commissaire Environnement .....	8
061.13.7	Le Jury International .....	8
061.13.7.1	Le Président du Jury .....	9
061.13.7.2	Devoirs du Président du Jury .....	9
061.13.8	Attributions du Jury International .....	10
061.13.9	Procédure lors des réunions du Jury .....	11
061.13.10	Publication des décisions du Jury .....	11
061.13.11	Procès-Verbal des réunions du Jury .....	11
061.14	Délégué FMN – Chef d'équipe .....	11

## **LES ISDE**

061.21	Le Trophée Mondial FIM .....	12
061.22	Le Trophée Mondial Junior FIM .....	13
061.23	La Coupe du Monde FIM Féminine pour Equipes Nationales .....	14
061.24	Le Prix des Equipes de Clubs .....	14
061.25	Le Prix des Equipes de Constructeurs .....	15
061.26	Médailles <b>commémoratives</b> de coureurs individuels .....	15
061.27	Classement individuel et par équipe .....	16
061.28	Arrêt prématuré de la manifestation – Classement et résultats	19

## **ENGAGEMENTS**

061.31	Licence de coureurs .....	19
061.32	Nombre d'inscriptions .....	19
061.33	Date de clôture des inscriptions .....	21
061.34	Droit d'inscription .....	21

## **CLASSES ET SPECIFICATIONS DES MOTOCYCLES**

061.41	Classes .....	22
061.42	Eclairage, avertisseur, indicateur de vitesse et béquille .....	22
061.43	Contrôle du bruit – Méthode statique .....	23
061.44	Organes intrinsèques du motocycle .....	23
061.45	Contrôle des motocycles pendant la manifestation .....	25
061.45.1	Contrôle des machines .....	25
061.45.2	Contrôle du carburant .....	26

## **ORGANISATION GENERALE**

061.53	Parcs fermés .....	27
061.54	Zone de départ .....	28
061.55	Ordre de départ .....	30
061.56	Préparatifs de départ .....	32
061.57	Départ .....	32
061.58	Ravitaillement .....	33
061.59	Interdiction du recours à une force motrice extérieure .....	35
061.60	Aide extérieure .....	36
061.62	Abandon .....	37
061.63	Signalisation .....	38
061.64	Règlement de la circulation .....	38
061.65	Assurances (RC) .....	38

061.66	Sections impraticables .....	39
061.67	Signalisation de l'itinéraire .....	39
061.68	Inspection .....	39

## **FONCTIONNEMENT ET CONTROLE**

061.71	Principes généraux .....	40
061.72	Contrôles horaires .....	40
061.73	Chronométrage .....	41
061.74	Fiche horaire et fiche de route .....	43
061.75	Indication des contrôles horaires .....	44
061.76	Dispositions aux contrôles horaires .....	44
061.78	Calcul des pénalités horaires .....	45
061.79	Arrivée tardive .....	45
061.80	Demandes de tolérances spéciales .....	45
061.81	Contrôle pendant le parcours .....	45
061.83	Tests .....	46
061.84	Test Final – dispositions générales .....	48
061.84.1	Signaux officiels .....	50
061.84.2	Epreuve finale de vitesse – Vêtements .....	50
061.85	Calcul finale .....	50
061.87	Examen final .....	50
061.88	Liste des pénalités .....	51
061.88.1	Temps .....	51
061.88.2	Disqualification du coureur et de l'équipe .....	52
061.88.3	Disqualification .....	52

## **REGLEMENTATION GENERALE**

061.90	Officiels .....	53
061.91	Acceptation des décisions officielles .....	54
061.93	Réclamations .....	54
061.94	Amendes et cautions de réclamations .....	54
061.95	Interprétation du règlement .....	55
061.96	Publication des résultats .....	55

## **GENERALITES**

### **061.1 HISTORIQUE**

**061.1.1** *Le Concours International FIM des Six Jours d'Enduro (ISDE) débuta en 1913; il a pour but de vérifier la fiabilité des motocycles et l'habileté des coureurs. Ce but est resté toujours le même.*

**061.1.2** *Le Trophée Mondial FIM a été offert à la FICM par la British Cycle and Motorcycle Manufacturers' and Traders' Union Ltd, en 1913. En 1949, la FIM a remplacé le trophée original par un nouveau trophée, à savoir une coupe en argent ancien avec couvercle, de l'époque Georges III.*

**061.1.3** *Le Trophée Mondial Junior FIM (Vase d'Argent) – a été offert par une souscription des associations membres de la FICM en 1923, sur proposition de la Fédération Royale Hollandaise Motocycliste (KNMV). En 1949, la FIM l'a remplacé par une coupe en argent avec couvercle de l'époque Georges II.*

**061.1.4** *La Coupe du Monde FIM féminine pour équipes nationales. La Coupe fut créée en 2007 pour la meilleure équipe féminine des ISDE.*

**061.1.5** *Le Prix des Equipes de Clubs est une compétition pour laquelle une FMN membre de la FIM peut engager une ou plusieurs équipes, pour l'attribution des prix de la FIM.*

**061.1.6** *Le Prix des Equipes de Constructeurs. Distinction accordée par la FIM.*

**061.1.7** *Trophée Watling (1962) pour la meilleure performance, à la discrétion du Jury International.*

### **061.2 CONDITIONS GENERALES**

#### **061.2.1**

*Le Concours International FIM des Six Jours d'Enduro de la FIM est une épreuve annuelle de fiabilité des motocycles et d'habileté des coureurs comprenant six parcours d'une durée d'un jour chacun. Chaque jour constitue un test en soi.*

*Seuls les concurrents ayant accompli les six parcours sont considérés comme ayant terminé l'épreuve (voir exception art. 061.23). Il est recommandé que la distance totale à parcourir soit inférieure à 1200 km, ni supérieure à 1600 km, y compris l'épreuve finale de vitesse.*

**Les ISDE sont** principalement une compétition par équipe et la priorité doit être donnée aux équipes plutôt qu'aux individuels en ce qui concerne l'acceptation des engagements. Seules les équipes ayant terminé **les ISDE** avec un concurrent au moins, seront prises en considération pour le classement final.

#### **061.2.2**

Le parcours doit comprendre des routes accessibles par tous les temps. Le parcours consistera en 3 tours au maximum par jour et empruntera un minimum de grandes routes.

#### **061.2.3**

Le concours est ouvert à tous les types de motocycles de la Catégorie 1, Groupe A1 et Catégorie 2, Groupe C à condition qu'ils soient à tous égards conformes aux règlements de la FIM (voir art. 061.41).

#### **061.2.4**

**Les ISDE sont** organisés conformément aux règles du Code Sportif de la FIM, à la présente Règlement et au Règlement Particulier (RP) tel qu'il est édicté par la FMNR et approuvé par la FIM.

#### **061.2.5**

Le temps total pour un jour de compétition ne peut excéder sept heures et trente minutes, les quinze minutes du dernier contrôle horaire incluses.

#### **061.2.6**

Les coureurs du Trophée Mondial FIM, Trophée Mondial Junior FIM et Coupe du Monde FIM Féminine doivent porter durant toute la manifestation, un maillot aux couleurs de leurs pays. Ce maillot devra être le même pour tous les coureurs de l'équipe.

### **ORGANISATION DES ISDE**

#### **061.11 LIEU**

A chaque Congrès et/ou Session Biennale, la FIM désigne, deux ans à l'avance, la FMNR chargée d'organiser **les ISDE**. Toute FMN peut demander à la FIM l'autorisation d'organiser **les ISDE**. En tout état de cause, aucune FMN ne peut organiser un **ISDE** 2 ans de suite.

## **061.12 PUBLICATION DU REGLEMENT PARTICULIER (RP)**

*Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par le Jury International.*

*La FMNR établit le RP **des ISDE**. Ces règles seront uniquement d'ordre intérieur, traitant des questions d'intérêt local, telles que renseignements concernant l'itinéraire, les vitesses, les droits d'inscription, etc., et seront soumises à l'approbation de la FIM au plus tard lors de la Conférence Annuelle. Le RP sera publié au plus tard deux mois avant la date de clôture des engagements (voir art. 100.3 du Code Sportif FIM).*

*Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Jury International et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée par le Jury International et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

## **061.13 JURIDICTION**

*Pendant **les ISDE**, l'organisation sera sous la surveillance d'un Jury International, composé conformément aux dispositions de l'art. 50.1 du Code Sportif.*

*La manifestation est dirigée par des officiels détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.*

*Tous ces officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité du Directeur de Course, à l'exception du Jury International (Président et membres votants).*

*S'il est énoncé dans un rapport de Jury qu'une manifestation ne s'est pas déroulée conformément aux règlements de la FIM, il sera possible, par décision de la CER, d'infliger une amende d'un montant allant jusqu'à deux fois la finance d'inscription.*

*Un représentant, élu par les constructeurs de motocycles et titulaire d'une licence FIM de constructeur, sera admis en tant qu'observateur aux séances ouvertes du Jury.*

### **061.13.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM**

*Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable:*

- Président du Jury, Membre(s) du Jury, Membre(s) Technique(s) CER*
- Délégué FMN (Commissaire Sportif)*

- *Directeur de Course*
- *Délégué Médical et Délégué Environnement*
- *Commissaire Technique FMNR*
- *Commissaire Environnement*
- *Chef du Service Médical*
- *Chronométrateur*

### **061.13.2 Incompatibilités pour les officiels**

*Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.*

### **061.13.3 Commissaire Technique FMNR**

*Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*

### **061.13.4 Directeur de Course**

*Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Jury International. Ses tâches essentielles sont les suivantes :*

- *S'assurer que le parcours est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*
- *S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- *Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, ou une manifestation en tout ou partie;*
- *Refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions au Jury International;*
- *Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- *Signaler au Jury International toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée;*

- *Rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

#### **061.13.5 Chronométreurs**

*Les chronométreurs nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence nationale valable.*

#### **061.13.6 Commissaire Environnement**

*Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :*

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté.*
- *Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement.*
- *Etre autorisé à assister sans droit de vote à toutes les séances ouvertes du Jury.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CER, l'envoyer au Secrétariat Exécutif FIM et en remettre une copie au Président du Jury et au Délégué Environnement FIM.*

#### **061.13.7 Le Jury International**

*Le Président du Jury, un membre du Jury et un membre Technique seront nommés par la FIM.*

*Le deuxième membre du Jury et les autres officiels seront nommés par la FMNR.*

*Seuls le Président et les deux Membres du Jury ont le droit de vote.*

*Au cas où le Membre du Jury nommé par la FIM est empêché d'arriver à la manifestation à temps, le Président du Jury peut nommer un remplaçant, en donnant la priorité à un officiel n'appartenant pas à la FMNR. En cas d'absence du Président du Jury, il sera remplacé par le Membre du Jury nommé par la FIM.*

*Si possible, le Jury International comprendra également un Délégué Médical et un Délégué Technique, sans droit de vote.*

*Les personnes suivantes ont le droit d'assister aux séances du Jury International sans droit de vote:*

- Le Directeur de Course*
- Les Membres du Conseil de Direction, les Présidents des Commissions et Collèges permanents, le Directeur Général de la FIM et le personnel administratif de la Commission sportive concernée*
- Le Commissaire Environnement*
- Le délégué Environnement FIM et le délégué Médical*
- Le Chef du Service Médical*
- Le représentant élu par les constructeurs*

*Chaque FMN qualifiée selon l'art. 061.14 a le droit de nommer un Délégué.*

#### **061.13.7.1 Le Président du Jury**

*Le Président du Jury est nommé par la FIM.*

*Il doit s'assurer que les décisions du Jury international sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*

*Il fixera les heures des séances du Jury et convoquera, le cas échéant, des séances extraordinaires.*

*Le Président du Jury a le droit d'inviter des personnes aux séances du Jury, si cela est adéquat pour la manifestation.*

*Il est responsable de la communication avec les Délégués des FMN.*

#### **061.13.7.2 Devoirs du Président du Jury**

*Il convoquera une réunion du Jury au début de la manifestation et lors de cette réunion, le Jury International approuvera et/ou contrôlera les questions suivantes :*

- Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci soient dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés.*
- Le rapport du Secrétaire au Jury constatant que tous les coureurs et participants engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation.*
- Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation.*

- Les normes de sécurité de la manifestation.
- Tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires demandées par les coureurs.
- L'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

A la fin de chaque journée de course, le Président convoquera une réunion du Jury International pour entendre le rapport du Directeur de Course, du Secrétaire au Jury et de tout autre officiel concerné. Le Président doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation; il doit également signer avec le Secrétaire au Jury tous les procès-verbaux des séances.

Il enverra les documents suivants au Secrétariat Exécutif dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation:

- son rapport (en utilisant le formulaire officiel),
- les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues,
- une copie du certificat d'assurance responsabilité civile.

### **061.13.8 Attributions du Jury International**

Le Jury International exerce le contrôle suprême de la manifestation, mais uniquement par rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP, qu'il doit ratifier. Par conséquent, les Membres du Jury sont uniquement responsables envers la FIM. Ils sont responsables de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle ils ont une fonction de supervision et disciplinaire. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs. Le Jury International peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions prévues à l'art. 061.12 soient respectées. Le Jury International n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM, mais il est compétent pour prendre des décisions dans des cas exceptionnels prévus ci-après :

Le Jury International est le seul organe disciplinaire compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours de la manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur.

Le Jury International a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ de la manifestation, de faire améliorer le parcours, d'arrêter prématurément ou de supprimer la manifestation en tout ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

Le Jury International doit régler les cas de sanctions selon les dispositions du Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

### **061.13.9 Procédure lors des réunions du Jury**

*Les décisions du Jury International sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Président aura une voix prépondérante.*

#### **061.13.10 Publication des décisions du Jury**

*Toutes les décisions du Jury International nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus brefs. Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.*

#### **061.13.11 Procès-Verbal des réunions du Jury**

*Les procès-verbaux doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que le Jury ne les accepte dans une seule langue officielle. Ils sont établis par le Secrétaire au Jury et porteront sa signature et celle du Président du Jury. Une copie des procès-verbaux doit être envoyée au Secrétariat Exécutif, dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.*

*Les procès-verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises sur toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Jury International en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.*

### **061.14 DELEGUE FMN – CHEF D'EQUIPE**

#### **061.14.1**

*Toute FMN participant **aux ISDE** a le droit de désigner un délégué FMN pour participer aux réunions du Jury. Il doit être titulaire d'une licence FIM (Directeur de Course ou Commissaire Sportif Enduro). Son nom et son N° de licence doivent parvenir au secrétariat de la manifestation et de la FIM 15 jours avant le début de la manifestation. Une copie du document sera remise aux membres du Jury.*

*Le délégué national représente sa FMN et les coureurs inscrits par cette FMN. Il a le droit :*

- d'assister aux séances ouvertes du Jury, en qualité d'observateur,*
- de recevoir les documents, y compris les rapports du Jury, pendant toute la manifestation,*
- de poser ses questions au Président du Jury de façon à ce que le Jury International soit au courant de tous les événements.*

*Si nécessaire, le Président du Jury organisera une séance pendant la manifestation avec les Délégués des FMN afin d'expliquer le travail du Jury International et de recevoir les remarques des Délégués des FMN.*

## **061.14.2**

*Chaque FMN concourant pour le Trophée Mondial FIM ou pour le Trophée Mondial Junior FIM aura le droit de nommer un chef pour ses équipes ou pour chacune de ces équipes, et de plus, chaque constructeur ou club inscrivant une ou plusieurs équipes peut nommer un chef pour son ou ses équipes. Le nom ou les noms des chefs désignés doivent être soumis à l'organisateur avant ou pendant la vérification préalable. Seuls les chefs d'équipes sont autorisés à sauvegarder et à représenter les intérêts de leurs équipes pendant **les ISDE**. Ils ne sont pas autorisés à assister aux réunions du Jury International.*

## **LES ISDE**

### **061.21 LE TROPHEE MONDIAL FIM**

**Les ISDE sont un Championnat du Monde pour équipes nationales.** Chaque FMN peut engager une équipe nationale composée de six ou cinq coureurs. Chaque coureur doit être détenteur du passeport du pays qu'il représente.

*Les six ou cinq motocycles de chaque équipe doivent être conformes à l'art. 061.41 et appartenir à au moins 3 classes différentes.*

*Le classement du Trophée Mondial FIM est établi dans l'ordre suivant :*

#### **061.21.1**

*L'équipe ayant le plus grand nombre de coureurs qui ont terminé le concours, sans compter le sixième.*

#### **061.21.2**

*L'équipe totalisant le meilleur temps.*

*Les cas d'ex aequo seront tranchés comme suit:*

- 1. le temps du coureur ayant obtenu le moins bon temps seront déduits du temps total obtenu par l'équipe. Si, toutefois, un ex aequo subsiste:*
- 2. les temps des deux coureurs ayant obtenu le moins bon temps seront déduits du temps total obtenu par l'équipe.*

### **061.21.3**

*L'équipe gagnante recevra le Trophée Mondial FIM **des ISDE**. De plus, chaque membre de la première, deuxième et troisième équipes recevra une **médaille** offerte par la FIM (or, argent, bronze).*

*Les première, deuxième et troisième meilleures équipes du Trophée Mondial FIM recevront également des distinctions spéciales de l'organisateur.*

### **061.22 LE TROPHEE MONDIAL JUNIOR FIM**

*Il s'agit d'une compétition dans laquelle chaque FMN, membre de la FIM, a le droit de nommer ou d'engager une équipe nationale.*

*Cette équipe comprendra quatre ou trois coureurs de moins de 23 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la manifestation). Ces coureurs doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent.*

*Un coureur membre d'une équipe du Trophée Mondial FIM ne peut pas aussi être membre d'une équipe du Trophée Mondial Junior FIM.*

*Les quatre ou trois motocycles de chaque équipe doivent appartenir à au moins deux classes différentes.*

*Le classement du Trophée Mondial Junior FIM est établi dans l'ordre suivant :*

#### **061.22.1**

*L'équipe ayant trois coureurs qui ont terminé l'épreuve.*

#### **061.22.2**

*L'équipe totalisant le meilleur temps.*

*Les cas d'ex aequo seront tranchés comme suit:*

- 1. les temps du coureur ayant obtenu le moins bon temps seront déduits du temps total obtenu par l'équipe. Si, toutefois, un ex aequo subsiste:*
- 2. les temps des deux coureurs ayant obtenu le moins bon temps seront déduits du temps total obtenu par l'équipe.*

### 061.22.3

L'équipe gagnante recevra le Trophée Mondial Junior FIM **des ISDE**. De plus, chaque membre de la première, deuxième et troisième équipes recevra une **médaille** offerte par la FIM (or, argent, bronze).

Les première, deuxième et troisième équipes du Trophée Mondial Junior FIM recevront également des distinctions spéciales offertes par l'organisateur.

### 061.23 LA COUPE DU MONDE FIM FEMININE POUR EQUIPES NATIONALES

Il s'agit d'une compétition dans laquelle chaque FMN a le droit de nommer ou d'engager une équipe nationale.

Cette équipe comprendra trois ou deux coureurs féminins. Ces coureurs doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent.

Les classes sont libres.

Au cours des Six Jours, un droit de repartir sera accordé, selon l'art. 061.62, à un coureur d'une Equipe féminine s'étant retiré. Ce coureur et, par conséquent son équipe, sera pénalisé de 2 heures. Tout coureur disqualifié par le Directeur de Course et confirmé par le Jury International ne sera pas autorisé à repartir.

Le classement de la Coupe du Monde FIM féminine pour équipes nationales sera établi conformément à l'art. 061.26.

L'équipe gagnante recevra la Coupe du Monde FIM Féminine **des ISDE**. De plus, chaque membre de la première, deuxième et troisième équipes recevra une **médaille** offerte par la FIM (or, argent, bronze).

Les première, deuxième et troisième équipes de la Coupe du Monde FIM Féminine recevront également des distinctions spéciales offertes par l'organisateur.

### 061.24 LE PRIX DES EQUIPES DE CLUBS

Il s'agit d'une compétition dans laquelle chaque FMN, membre de la FIM, peut engager une ou plusieurs équipes. Une Equipe de Club (**EC**), **qui comprend trois coureurs, peut** être nommée par un Club motocycliste local authentique et affilié à la FMN qui s'en portera garante. **Dans ce cas-là, les trois coureurs doivent posséder la nationalité du pays auquel le club appartient. L'Equipe de Club peut également être nommée par une Union Continentale FIM, auquel cas les trois coureurs doivent posséder la nationalité de l'un des pays de l'Union Continentale qu'ils représentent.**

*Aucun coureur ne peut faire partie de plus d'une Equipe de Club. En outre, les coureurs désignés pour le Trophée Mondial FIM, le Trophée Mondial Junior FIM ou les Prix des équipes de constructeurs, ne sont pas admis à cette compétition.*

*Le calcul des temps pour les Equipes de Club sera établi en additionnant tous les temps des trois coureurs. Au cours des Six Jours, un droit de repartir sera accordé, selon l'art. 061.62, une seule fois à un coureur d'une Equipe de Clubs s'étant retiré. Ce coureur, et par conséquent son équipe, sera pénalisé de 2 heures. Tout coureur disqualifié par le Directeur de Course et confirmé par le Jury International ne sera pas autorisé à repartir.*

#### **061.24.1**

*Les trois meilleures Equipes de Clubs recevront des distinctions spéciales offertes par l'organisateur.*

### **061.25 LE PRIX DES EQUIPES DE CONSTRUCTEURS**

*Il s'agit d'une compétition pour le prix des Equipes de Constructeurs. Tout constructeur ou représentant de constructeur autorisé par celui-ci peut nommer et engager dans cette compétition des équipes comprenant trois coureurs de n'importe quelle nationalité, conduisant un motorcycle à condition que tous les motorcycles soient de la même marque.*

*Un coureur nommé pour le Trophée Mondial FIM ou le Trophée Mondial Junior FIM (vase d'argent) ne peut pas faire partie de plus d'une Equipe de Constructeurs. Toutefois, il n'y a aucune restriction en ce qui concerne le nombre d'équipes qui peuvent être engagées.*

*Tous les pilotes doivent appartenir au Trophée Mondial FIM ou au Trophée Mondial Junior FIM.*

*Le classement pour les prix des Equipes de Constructeurs sera établi conformément à l'art. 061.26.*

#### **061.25.1**

*Les trois meilleures Equipes de Constructeurs recevront des distinctions spéciales offertes par l'organisateur.*

### **061.26 MEDAILLES COMMEMORATIVES DE COUREURS INDIVIDUELS**

*L'obtention des médailles **commémoratives** se fera par classe dans chaque catégorie (Cat 1, Cat 2 et Cat 3).*

Une médaille d'or **commémorative** sera décernée par la FIM à tous les coureurs dont le temps total n'excédera pas 10 % du temps obtenu par le premier coureur de sa classe.

Une médaille d'argent **commémorative** sera décernée par la FIM à tous les coureurs dont le temps total n'excédera pas 40 % du temps obtenu par le premier coureur de sa classe.

Une médaille de bronze **commémorative** sera décernée par la FIM à tous les coureurs qui auront terminé **les ISDE** dans les temps impartis.

Ces médailles **commémoratives** seront fournies par la FIM.

Pour prétendre à une médaille **commémorative**, le coureur doit avoir terminé tout le parcours, c'est-à-dire être considéré comme ayant terminé chacun des jours, et prendre le départ du Test Final, à condition que le Test Final ne soit pas annulé.

Des prix spéciaux, fournis par la FMNR, seront attribués aux vainqueurs des classes individuelles E1, E2, E3, Féminines, **Club 1, Club 2, Club 3**, et les meilleurs coureurs en dessous de 23 ans, en dessus de 50 ans, classés dans les classes susmentionnées individuels et équipes de clubs.

## **061.27 CLASSEMENT INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE**

Les classements sont établis sur la base du temps obtenu (voir art. 061.88.1).

Pour les classements, il sera établi **trois** catégories distinctes et indépendantes :

**Cat 1:** Trophée Mondial FIM, Trophée Mondial Junior

**Cat 2:** Coupe du Monde FIM Féminine

**Cat 3:** Equipes de Clubs & Individuel

Pour le classement, les temps obtenus chaque jour seront additionnés pour chaque coureur de chaque classe et dans chaque catégorie. Le coureur totalisant le meilleur temps sera classé premier et ainsi de suite.

Pour chaque jour de la manifestation (y compris le 6<sup>ème</sup> jour), le Directeur de Course devra présenter aux réunions de Jury International les résultats provisoires suivants :

Par classe et catégorie:

- Trophée Mondial FIM & Trophée Mondial Junior FIM: E1
- Trophée Mondial FIM & Trophée Mondial Junior FIM: E2
- Trophée Mondial FIM & Trophée Mondial Junior FIM: E3

- Coupe du Monde FIM Féminine
- Equipes de Clubs & Individuel : E1
- Equipes de Clubs & Individuel : E2
- Equipes de Clubs & Individuel : E3

Par équipe :

- Equipe Trophée Mondial FIM
- Equipe Trophée Mondial Junior FIM
- Equipe de la Coupe du Monde FIM Féminine
- Equipes de Clubs
- Equipes de Constructeurs

**NB** : les classements de chaque journée seront, après le 1<sup>er</sup> jour, complétés par les classements cumulés en additionnant chaque journée (\*).

(\*) Les classements cumulés à la fin du 6<sup>ème</sup> jour devront indiquer la médaille obtenue.

Par catégorie/ classe	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	3 <sup>ème</sup> jour	4 <sup>ème</sup> jour	5 <sup>ème</sup> jour	6 <sup>ème</sup> jour
TM & TJ E1	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
TM & TJ E2	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
TM & TJ E3	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
Féminine	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
EC & I E1	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
EC & I E2	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6
EC & I E3	1	2 et 1+2	3 et 1+2+3	4 et 1+2+3+4	5 et 1+2+3+4+5	6 et 1+2+3+4+5+6

Par équipe	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	3 <sup>ème</sup> jour	4 <sup>ème</sup> jour	5 <sup>ème</sup> jour	6 <sup>ème</sup> jour
TM	1	1+2	1+2+3	1+2+3+ 4	1+2+3+ 4+5	1+2+3+ 4+5+6
TJ	1	1+2	1+2+3	1+2+3+ 4	1+2+3+ 4+5	1+2+3+ 4+5+6
Féminine	1	1+2	1+2+3	1+2+3+ 4	1+2+3+ 4+5	1+2+3+ 4+5+6
EC	1	1+2	1+2+3	1+2+3+ 4	1+2+3+ 4+5	1+2+3+ 4+5+6
Constructeur	1	1+2	1+2+3	1+2+3+ 4	1+2+3+ 4+5	1+2+3+ 4+5+6

*Pour le classement par équipe, les temps obtenus par chaque coureur de l'équipe seront additionnés pour former le temps journalier de l'équipe. L'équipe totalisant le meilleur temps sera classée première et ainsi de suite.*

*Ces temps journaliers sont additionnés pour le classement final.*

*Pendant chaque jour de la manifestation, les 5 meilleurs résultats parmi les 6 seront pris en considération pour le Trophée Mondial FIM, les 3 meilleurs résultats parmi les 4 seront pris en considération pour le Trophée Junior FIM et les 2 meilleurs résultats parmi les 3 seront pris en considération pour la Coupe du Monde FIM féminine pour équipes nationales.*

*Le calcul des temps pour l'Equipe du Trophée Mondial FIM sera établi en additionnant les scores des cinq meilleurs coureurs. Les temps d'un sixième coureur, s'il existe, détermineront uniquement sa position individuelle dans le classement de sa classe et/ou éventuellement le classement de son Equipe de Constructeurs. Si un sixième coureur se retire, lui et son équipe ne seront pas pénalisés, à la condition que les cinq coureurs restants continuent. Si un deuxième coureur se retire, son équipe sera pénalisée de 2 heures depuis le jour de son abandon pour chaque jour consécutif.*

*Le calcul des temps pour l'Equipe du Trophée Mondial Junior FIM sera établi selon le même système que pour le Trophée Mondial FIM, en prenant en considération les quatre coureurs initiaux et en comptant les trois meilleurs résultats etc.*

*Le calcul des temps pour la Coupe du Monde FIM féminine pour équipes nationales sera établi selon le même système que pour le Trophée Mondial FIM, en prenant en considération les trois coureurs initiaux et en comptant les deux meilleurs résultats etc.*

## **061.28      ARRET PREMATURE DE LA MANIFESTATION – CLASSEMENT ET RESULTATS**

*Si le Jury International arrête prématurément la manifestation, elle ne peut pas être recommencée.*

*Si une manifestation est arrêtée avant que la majorité des coureurs n'ait achevé au moins la moitié de la distance totale, la manifestation sera déclarée nulle et non avenue.*

*Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, le Jury International décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.*

## **ENGAGEMENTS**

### **061.31      LICENCE DE COUREURS**

*Chaque coureur engagé doit être détenteur d'une licence de coureur valable, (conformément à l'art. 70.2.1 du Code Sportif) validée pour des épreuves d'Enduro par sa FMN et chaque coureur doit être en possession d'un permis de conduire valable.*

### **061.32      INSCRIPTIONS**

#### **061.32.1**

*La FMNR est tenue d'accepter un minimum de 250 inscriptions. Le nombre d'inscriptions maximum doit être stipulé dans le RP.*

*Toutes les FMN qui désirent participer **aux ISDE** doivent en informer la FMNR par écrit.*

#### **061.32.2**

*L'ordre de priorité ci-après sera suivi pour chaque FMN nommant des coureurs (aucun recours ne sera possible en cas de refus d'inscription) :*

- Equipe du Trophée Mondial FIM*
- Equipe du Trophée Mondial Junior FIM*
- Equipe de la Coupe du Monde FIM Féminine*
- Equipe de Club*
- Une 2<sup>e</sup> Equipe de Club*
- Une autre Equipe de Club (affilié à la FMN)*
- et ainsi de suite.*

*Si le nombre des coureurs des équipes est inférieur à 250, les inscriptions individuelles seront acceptées comme suit:*

- 30% des places restantes seront attribuées à la FMNR;*
- le solde des places sera attribué proportionnellement au nombre d'inscriptions individuelles envoyées par les FMN.*

### **061.32.3**

*Les numéros seront attribués aux nations, pour les équipes de Trophée Mondial FIM et Trophée Mondial Junior FIM, selon leur classement au Trophée Mondial FIM des ISDE de l'année précédente.*

*La nation vainqueur du Trophée Mondial FIM aura les numéros de 10 à 19.*

*La deuxième nation de 20 à 29, etc.*

*Les numéros pour les nations qui n'ont pas participé aux ISDE de l'année précédente seront attribués par ordre alphabétique.*

*Les numéros pour les femmes commenceront avec une nouvelle centaine après la dernière nation participante.*

*Les FMN sont obligées d'attribuer les numéros donnés à leurs coureurs.*

*En commençant avec les coureurs des classes E1, E2 et ensuite E3 (TM et TMJ ensemble) les Fédérations doivent communiquer les numéros jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs attribueront les numéros à ces coureurs.*

*Les numéros des équipes de Clubs et Féminines seront attribués par l'organisateur, selon l'exemple suivant :*

*Equipe N°1: numéros 501-601-701*

*Equipe N°2: numéros 502-602-702 etc.*

*Les FMN sont tenues d'indiquer l'ordre de priorité des demandes d'inscriptions en envoyant celles-ci.*

*Les Fédérations doivent communiquer les noms des coureurs par rapport aux numéros attribués jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs attribueront les numéros à ces coureurs.*

#### **061.32.4**

La FMNR a le droit de nommer des suppléants parmi ses propres ressortissants non acceptés (s'il y en a) afin de remplir les places laissées vacantes par des non-partants de n'importe quelle nationalité.

#### **061.32.5**

**Les ISDE peuvent être annulés** si, de l'avis de la FMNR, le nombre des inscriptions reçues est insuffisant. Tout droit d'inscription doit être intégralement remboursé si **les ISDE n'ont pas lieu** ou si un engagement est refusé ou annulé avant la date limite de clôture des inscriptions.

### **061.33      DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

**Du début de l'année jusqu'au 15 février:**  
**Toutes les nations doivent envoyer leur bulletin d'engagement préliminaire aux organisateurs.**

**L'organisateur annoncera, jusqu'au 28 février, le nombre d'équipe acceptée par pays.**

**11 - 6 semaines avant le début des ISDE:**

Les nations doivent envoyer les bulletins d'engagements finaux (inclus les noms, motocycles, classes, etc.) aux organisateurs, ainsi que payer les droits d'inscription.

Aucune annulation ne sera acceptée, mais, dans certaines circonstances, la FMN peut remplacer un coureur blessé par un autre coureur (au plus tard lors du contrôle administratif), avec un montant administratif supplémentaire de **150 EUR**.

**5 semaines avant le début des ISDE:**

Les organisateurs annoncent la liste provisoire de participation.

Les places vacantes peuvent être remplies par l'organisateur jusqu'au nombre de coureur maximum autorisé.

Les dates susmentionnées doivent être précisées dans le RP.

### **061.34      DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription maximum est de **570 EUR** et doit être payé au plus tard 6 semaines avant le premier jour des inspections préliminaires. Ce montant sera réglé via la FMN du coureur directement à l'organisateur.

Toute annulation, certifiée par la FMN du coureur, fera l'objet d'un remboursement total si elle est communiquée jusqu'à 30 jours avant le premier jour des inspections préliminaires.

## **CLASSES ET SPECIFICATIONS DES MOTOCYCLES**

### **061.41 CLASSES**

Les classes des motocycles solos **des ISDE** sont:

Enduro 1: De 100cc à 125cc 2T

De 175cc à 250cc 4T

Enduro 2: De 175cc à 250cc 2T

De 290cc à 450cc 4T

Enduro 3: De 290cc à 500cc 2T

De 475cc à 650cc 4T

Tout motocycle correspondant à une des classes de la Catégorie I, Groupe A1 et Catégorie 2, Groupe C sera admis à participer.

### **061.42 ECLAIRAGE, AVERTISSEUR, INDICATEUR DE VITESSE ET BEQUILLE**

Chaque motocycle inscrit doit, pendant toute la durée **des ISDE**, être conforme aux règles de la Convention Internationale de Vienne de 1968.

#### **061.42.1**

Un feu de stop commandé par le frein avant ou arrière, un système d'éclairage à l'avant et à l'arrière ainsi qu'un indicateur de vitesse en état de marche sont obligatoires ainsi que tout autre dispositif mentionné dans le RP.

**Les motocycles doivent être homologués et l'éclairage doit être conforme à cette homologation.**

Le numéro d'immatriculation de la machine doit figurer sur une plaque solidement fixée au garde-boue arrière de la machine (pas écrit à la main directement sur le garde-boue). La plaque d'immatriculation ou sa copie doit être en matière souple, non-coupante et ne doit pas dépasser la largeur du garde-boue arrière.

Avec le moteur en marche, tous les équipements électriques/consommateurs d'électricité doivent être alimentés simultanément en électricité produite par un générateur.

## 061.42.2

En l'absence de la béquille, l'accès au Parc Fermé ne sera pas autorisé.

## 061.42.3

Chaque motocycle doit être équipé d'un système d'échappement et d'un silencieux conformément à l'article 31.01 des Règlements Techniques Enduro.

## 061.43      **CONTROLE DU BRUIT – METHODE STATIQUE**

Avant le marquage du silencieux, le niveau du bruit des motocycles sera mesuré conformément aux règles stipulées dans les Règlements Techniques Annexe Enduro.

## 061.44      **ORGANES INTRINSEQUES DU MOTOCYCLE**

### 061.44.1

Au cours de la vérification préliminaire (dont les détails seront donnés dans le RP), les organes mentionnés ci-dessous seront marqués, selon description ci-dessous, de façon à en assurer l'identification. Les marques de peinture ou autocollants destructibles du moyeu de la roue, du carter moteur et du silencieux doivent être résistants à la chaleur. Les pièces ainsi marquées doivent être utilisées durant toute la durée **des ISDE** et doivent se trouver en place au moment de l'examen final. Le remplacement d'éléments originaux et la transgression de ces règles sont formellement interdits. La pénalité pour la violation de ces prescriptions est la disqualification du coureur et de son équipe (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM). En ce qui concerne les silencieux, voir art. 061.44.5.

Toute infraction aux dispositions de marquage des pièces est considérée comme une constatation de fait.

Pièce	Mode d'identification	Nombre	Disposition des marques d'identification
Cadre (partie principale)	Peinture + *	1	Tête de fourche, côté droit
Roues (moyeux)	Peinture *	2	Sur chaque moyeu
Carter moteur	Peinture *	1	Côté droit <b>ou gauche</b>
Silencieux	Peinture *	1	<b>Sur le dessus</b>

\* ou autocollant inamovible (destructible).

Le marquage est limité à ces cinq parties **et doit être effectué avec de la peinture, l'utilisation d'un marqueur est interdit.**

*Toutefois, le silencieux peut être changé, si endommagés, n'importe où sur le circuit.*

*Si un coureur se retire et demande à repartir (voir art. 061.62.1), seul le cadre doit être la pièce originale marquée au cours de la vérification préliminaire.*

#### **061.44.2**

*Le coureur signera une déclaration certifiant que les éléments ont été correctement marqués. Cette déclaration doit indiquer le numéro du cadre.*

#### **061.44.3**

*Le coureur est autorisé à changer les pièces de son motorcycle qui ne sont pas marquées partout sur le parcours mais peut recevoir des pièces de rechange et des outils uniquement dans les zones d'assistance. Les pièces remplacées peuvent être laissées dans la zone où les travaux ont été effectués.*

#### **061.44.4**

*Seul le coureur est autorisé à effectuer des réparations sur sa machine. Les outils fonctionnant à l'électricité ou pneumatiques, actionnés à distance ne sont pas autorisés. Toutefois, les outils actionnés par une force motrice interne et autonome sont autorisés.*

*Toute aide extérieure est interdite, à l'exception des dispositions des art. 061.60, 061.60.1, 061.60.2, 061.60.3, 061.60.4 et 061.60.5.*

#### **061.44.5**

**Tous** les motorcycles doivent passer les contrôles du bruit effectués selon l'article 01.79 des Règlements Techniques Enduro pendant les inspections préliminaires et être marqués par l'organisateur.

*Pour ce test, les entrées du boîtier du filtre à air de la machine ne doivent pas être obstruées, de même qu'aucune matière (éponge, chiffon, mousse, etc.) ne doit être placée à l'intérieur du boîtier, excepté l'élément de filtration.*

*Pendant toute la durée de la manifestation (y compris avant l'entrée dans le Parc Fermé à la fin de chaque jour), le Commissaire Technique FMNR, sous la supervision d'un Membre du Jury ou du Membre Technique CER, peut contrôler n'importe quelle machine. Le temps passé pour ce contrôle sera neutralisé.*

*Si la machine, pendant ce contrôle, excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le coureur sera pénalisé de 1 minute la première fois et sera disqualifié de la manche la seconde fois. Quand une moto ne passe pas le contrôle de bruit, le coureur doit immédiatement remédier au problème avant le prochain contrôle du bruit.*

*Pour les réparations, contrôles, etc., la règle suivante s'applique:*

*Le coureur qui souhaite réparer ou remplacer le silencieux de sa machine est autorisé à le faire à la fin de chacun des cinq premiers jours, après le dernier contrôle horaire et avant de rentrer au Parc Fermé. Le travail devra être effectué sous la supervision d'un officiel. 30 minutes supplémentaires seront allouées aux coureurs pour effectuer ce travail. Cette règle s'applique également aux coureurs qui, pour une raison ou une autre, ont été priés par le Directeur de Course de faire contrôler leurs machines.*

*Le coureur peut demander autant de contrôles de bruit qu'il le désire pendant les 30 minutes allouées.*

*Le coureur sera prié, après 30 minutes, de présenter sa machine à l'officiel chargé du contrôle du bruit. Si le niveau de bruit est supérieur aux normes prescrites, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ le(s) jour(s) suivant(s).*

*Si le silencieux est changé pendant la journée, le coureur doit le présenter pour être marqué avec un autocollant ou une peinture de couleur différente au prochain contrôle horaire. A la fin de la journée, un contrôle de bruit sera effectué pendant les 30 minutes allouées. Si le test est conforme, le silencieux sera marqué avec la peinture officielle. Dans le cas contraire, le coureur sera disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.44.6**

*Lorsque la machine est entreposée dans le Parc Fermé, elle doit être complètement équipée de toutes les pièces marquées.*

## **061.45      **CONTROLE DES MOTOCYCLES PENDANT LA MANIFESTATION****

### **061.45.1      **Contrôle des machines****

*Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*

*A la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter au contrôle technique.*

*A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements.*

*Les officiels **peuvent**, à chaque contrôle horaire, vérifier une ou plusieurs des parties peintes de chaque machine. Si une marque manque ou si un doute existe, l'officiel responsable à ce contrôle horaire marquera la partie concernée avec une couleur de peinture différente et, lors du contrôle final de la journée, le Directeur de Course examinera la machine et soumettra un rapport au Jury International, sur les mesures qui ont été prises. Toute violation à l'art. 061.44 sera considérée comme infraction et le coureur ainsi que l'équipe concernés seront disqualifiés (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) – voir art. 061.57.5.*

*Un coureur ayant changé de motocycle sera disqualifié ainsi que tous les coureurs appartenant à la même équipe.*

*Chaque machine, avant d'être autorisée à quitter la zone de travail, devra être en bon état pour être utilisée sur la voie publique avec les deux pneus montés correctement, à la satisfaction du Commissaire Technique. Tout travail pour répondre à cette exigence sera effectué dans la zone de travail sans que soit accordée une tolérance de temps supplémentaire.*

*Les organes ou les officiels concernés peuvent disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état constitue ou peut constituer une source de danger.*

#### **061.45.2    Contrôle du carburant**

*Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, conformément à l'art. 63.05 des Règlements Techniques Enduro. Toute transgression aux spécifications de carburant entraînera automatiquement la disqualification du coureur de toute la manifestation.*

*Les réclamations ou appels doivent être déposés conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.*

*Toute demande de contrôle de carburant en relation à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de **750 EUR** déposée auprès du Jury International ou de la FIM (contrôles supplémentaires).*

## **ORGANISATION GENERALE**

### **061.53 PARCS FERMES**

#### **061.53.1**

**Les ISDE sont organisés** sous le régime des Parcs Fermés, c'est-à-dire qu'en dehors du temps passé sur le parcours et le temps prévu chaque jour avant le départ, selon l'art. 061.57, les motocycles sont placés sous la surveillance de l'organisateur.

#### **061.53.2**

Le Parc Fermé doit être délimité et clôturé afin d'en empêcher l'entrée à toute personne non autorisée. L'emplacement devra être clairement délimité et surveillé par un nombre suffisant d'officiels afin qu'aucune personne non autorisée ne puisse y pénétrer ou avoir accès aux machines. Cette zone doit avoir une entrée clairement indiquée et une sortie sur la « zone de travail », sans autre entrée ou sortie. Les officiels chargés du contrôle des Parcs Fermés doivent porter un insigne distinctif connu de tous les intéressés et tout particulièrement des coureurs.

#### **061.53.3**

L'accès au Parc Fermé est interdit à toute personne, à l'exception des membres du Jury, du Directeur de Course et de certains officiels spécialement désignés, et des coureurs pour l'entrée et la sortie de leurs motocycles. Après avoir fait pointer sa fiche au contrôle horaire avant d'entrer au Parc Fermé, le coureur doit sans retard pousser son véhicule, moteur arrêté, dans le Parc Fermé.

Il est interdit de faire le plein d'essence ou d'effectuer des réparations sur le motocycle pendant le trajet entre le contrôle horaire et le Parc Fermé. Les coureurs qui ne se conforment pas à l'une ou l'autre de ces prescriptions seront disqualifiés (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) – art. 061.44.5 excepté.

#### **061.53.4**

Dans le Parc Fermé, il est interdit au coureur, sous peine de disqualification **des ISDE**:

- de toucher au motocycle d'un autre coureur;
- de toucher à son propre motocycle, sauf pour le pousser à l'intérieur ou hors du parc;
- de mettre en marche le moteur.

### **061.53.5**

*Tout coureur qui fume dans le Parc Fermé sera disqualifié.*

### **061.53.6**

*Les motocycles entreposés dans le Parc Fermé doivent rester au grand air sans aucune sorte de couverture. **Il est interdit de placer le Parc Fermé dans un endroit couvert (tente ou garage), à l'exception des courses hivernales. L'utilisation d'un équipement pour fermer la sortie du silencieux (bouchon, scotch etc.) est interdite dans le parc fermé.***

*Les motocycles doivent être équipés d'une béquille (voir art. **061.42.2**).*

## **061.54      ZONE DE DEPART**

*Cette zone se compose des:*

- Parc Fermé*
- Zone de travail*
- Enceinte de départ*

### **061.54.1**

*L'enceinte de départ est considérée comme "Parc Fermé" en ce qui concerne l'accès et l'assistance.*

### **061.54.2**

*Une zone de travail immédiatement contigu au Parc Fermé ou reliée à celui-ci par un passage clôturé n'ayant qu'une sortie sur la zone de départ. Toutes les mises au point, nettoyages et ravitaillements, etc., doivent être effectués dans la zone de travail. Tout coureur qui fume dans la zone de travail sera disqualifié.*

### **061.54.3**

*Une zone de départ est un petit terrain clôturé où les coureurs attendent le signal de départ et au bout duquel se trouve la ligne de départ. Voir croquis de la zone de départ.*

*Aucun travail sur le motorcycle n'est autorisé dans cette zone de départ avant que le signal de départ ne soit donné. La pénalité pour cette infraction est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

#### **061.54.4**

*Les motocycles des coureurs resteront dans le Parc Fermé placé sous la surveillance de l'organisateur, à partir du moment fixé dans le RP jusqu'au départ du 1er jour de course (voir art. 061.55) et à partir de la fin de chaque étape jusqu'au départ du lendemain.*

*L'accès de ce Parc Fermé est réglementé selon les dispositions de l'art. 061.53.3.*

#### **061.54.5**

*Seuls les membres du Jury, Chefs d'équipes, délégués FMN, mécaniciens, ainsi que les représentants et officiels désignés dans le RP peuvent avoir accès à la zone de travail. L'Organisateur peut également autoriser l'accès de cette zone de travail aux représentants de la presse; il en fixera les conditions en limitant leur nombre afin que le travail dans le parc ne soit pas troublé.*

#### **061.54.6**

*Aucune autre aide ne peut être donnée dans la zone de travail à part celle autorisée à l'art. 061.60. La pénalité pour violation de cette règle est la disqualification.*

#### **061.54.7**

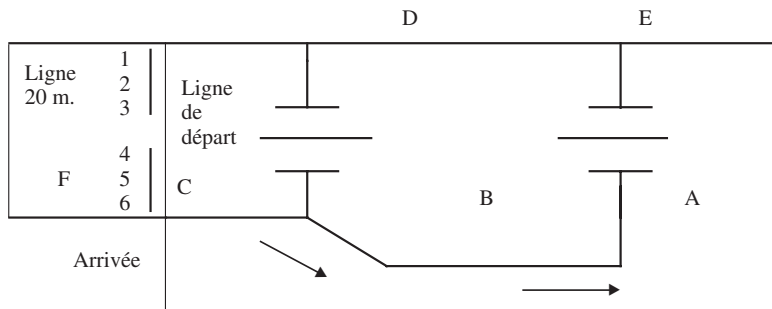
*Il est interdit de mettre en marche le moteur d'un motocycle dans la zone de travail. La pénalité pour non-respect de cette règle est de 5 minutes (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*Il est interdit de mettre le moteur en marche sur la ligne de départ avant le signal de départ. La pénalité pour cette infraction est de 1 minute.*

#### **061.54.8**

*L'accès de la zone de départ n'est autorisé qu'aux personnes mentionnées à l'art. 061.53.3.*

**DISPOSITION DU PARC FERME, DE LA ZONE DE TRAVAIL  
ET DE L'ENCEINTE DE DEPART**



A= Parc Fermé

B= Zone de travail

C= Enceinte de départ

D= Zone commerciale et de l'industrie

E= Entrée pour les officiels

F= 2 lignes doivent être mises en place avec suffisamment de place pour 3 coureurs sur chaque ligne

La distance recommandée entre B et C ne doit pas dépasser 20 mètres et doit être une zone fermée.

**061.55 ORDRE DE DEPART**

**061.55.1**

L'ordre de départ par catégorie est toujours établi comme suit:

- 1) Trophée Mondial FIM, E1, E2 puis E3
- 2) Trophée Mondial Junior FIM, E1, E2 puis E3
- 3) Coupe du Monde FIM Féminine puis Femmes individuelles
- 4) Equipes de Club, E1, E2 puis E3
- 5) Hommes Individuels, E1, E2 puis E3

## 061.55.2

### Ordre de départ du 1<sup>er</sup> jour:

L'ordre du départ du 1<sup>er</sup> jour est établi sur la base du classement final **des ISDE** de l'année précédente, catégorie par catégorie. Si une équipe ou un individuel n'a pas été classé l'année précédente, la FMNR tirera au sort leur ordre de départ. Ils seront placés après les équipes ou individuels classés l'année précédente.

#### *Exemple:*

Les coureurs de la FMN ayant fini 1<sup>ère</sup> du Trophée Mondial FIM (TM) de l'année précédente partiront 1<sup>er</sup> de leurs classes respectives (TM E1, E2, E3).

Les coureurs de la FMN ayant fini 1<sup>ère</sup> du Trophée Mondial Junior FIM (TJ) de l'année précédente partiront 1<sup>er</sup> de leurs classes respectives (TJ E1, E2, E3).

*Idem pour la Coupe du Monde FIM Féminine.*

### Ordre de départ des jours 2, 3, 4 et 5:

L'ordre de départ des jours 2, 3, 4 et 5 est établi suivant le classement provisoire (Art. 061.27) de la manifestation, **par groupe, par catégorie et par classe** suivant le classement scratch TM + TJ, Féminine, ensuite Club / Individuel.

### Ordre de départ du jour 6:

L'ordre de départ du jour 6 est établi suivant le classement provisoire scratch par classe après le 5<sup>ème</sup> jour.

E1: Trophée Mondial FIM + Trophée Mondial Junior FIM + Equipes de Club + Individuel

E2: Trophée Mondial FIM + Trophée Mondial Junior FIM + Equipes de Club + Individuel

E3: Trophée Mondial FIM + Trophée Mondial Junior FIM + Equipes de Club + Individuel

Féminin: Coupe du Monde FIM Féminine par équipe + Individuelle.

Le nombre maximum de coureurs partants sera de 3 par minute. Les coureurs ne doivent ni commencer, ni finir dans l'obscurité.

## **061.56      PREPARATIFS DE DEPART**

### **061.56.1**

*Chaque matin **des ISDE**, les coureurs pourront pénétrer dans le Parc Fermé 15 minutes avant l'heure prévue pour leur départ, dans le seul but de déplacer leur motocycle en le poussant vers la sortie du Parc Fermé.*

*Aucun travail ne peut être effectué sur le motocycle dans le Parc Fermé, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.56.2**

*Dix minutes avant l'heure de départ, le coureur poussera son motocycle dans la **zone** de travail pour y effectuer les ajustements nécessaires, faire le plein d'essence, etc.*

*Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie du Parc Fermé.*

## **061.57      DEPART**

### **061.57.1**

*Au début de chaque étape journalière, les coureurs recevront le signal de départ à l'heure exacte qui est prévue pour chacun d'entre eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ et traverser, sous l'impulsion du moteur, une autre ligne à 20 m de la ligne de départ.*

### **061.57.2**

*Si un coureur n'est pas sur la ligne de départ lorsque le signal de départ est donné, il ne subira aucune pénalité, à condition d'amener son motocycle à la ligne de départ, de le mettre en marche et de traverser la deuxième ligne dans la minute qui suit le signal de départ. Les coureurs qui arrivent après cette minute de tolérance sur la ligne de départ seront pénalisés de 1 minute par minute de retard entamée. La minute dans laquelle les coureurs arrivent sur la ligne de départ sera considérée comme nouveau temps de départ et, avant que cette minute n'expire, ils devront observer la procédure de départ stipulée à l'art. 061.57.1.*

*Les coureurs qui arrivent avec plus de 15 minutes de retard seront disqualifiés et ne pourront pas prendre le départ.*

### **061.57.3**

*Tous les motocycles doivent être mis en marche au moyen du kick ou de tout autre dispositif de démarrage, soit électrique, soit mécanique. Cette manoeuvre ne doit pas exiger la rotation de la roue motrice.*

*Si le moteur s'arrête avant que le motocycle n'ait franchi la ligne des 20 mètres, le coureur doit le remettre en marche et passer cette ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ, ceci pour ne pas être pénalisé. Un coureur qui ne traverse pas la ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ sera pénalisé de 10 secondes.*

### **061.57.4**

*Un coureur qui aura été pénalisé pour ne pas avoir mis en marche son moteur et traversé la ligne des 20 mètres dans la minute accordée, pourra mettre son moteur en marche conformément à l'art. 061.59, mais il devra traverser la ligne de départ avant de poursuivre sa route. Un coureur qui ne réussit pas à mettre son moteur en marche, ou si celui-ci s'arrête dans la zone entre la ligne de départ et la ligne des 20 mètres, ne doit pas retourner à la zone de départ. Il est obligé de pousser son motocycle dans la direction du parcours et de traverser la ligne des 20 mètres afin de ne pas gêner les autres coureurs.*

### **061.57.5**

*Un coureur dont le cas est examiné et qui désire prendre le départ pourra le faire à condition que sa machine ait été mise dans le Parc Fermé selon les Règlements et que des raisons de sécurité ne soient pas invoquées.*

*Le coureur perd son droit au départ seulement après confirmation de sa disqualification par le Jury International.*

## **061.58      RAVITAILLEMENT**

### **061.58.1**

*Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour les ravitaillements qui doivent se faire en cours de route ou pendant la période de dix minutes prévue avant le départ (voir art. 061.56). Pour **les ISDE**, les règles concernant le carburant et le ravitaillement sont celles établies dans les Règlements Techniques, Annexe Enduro.*

*L'utilisation d'un tapis environnement ou autre système efficace est obligatoire à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant. La pénalité pour la violation de cette disposition sera une amende de **60 EUR** par infraction.*

*Les dimensions minimum du tapis seront au moins égales à l'empattement du motocycle et à la largeur du guidon. Ce tapis sera constitué d'une semelle imperméable et d'un textile absorbant.*

### **061.58.2**

*En plus des postes de ravitaillement placés au départ et à l'arrivée, des postes seront établis sur le parcours et leur emplacement sera indiqué sur la fiche de route.*

### **061.58.3**

*Le poste de ravitaillement avant le contrôle horaire final doit être situé dans la zone finale de travail.*

*Le ravitaillement ne peut être effectué qu'aux postes officiels de ravitaillement indiqués par les organisateurs et à tous les postes de contrôle horaire entre les 2 drapeaux blancs et les drapeaux jaunes sauf interdiction de l'organisateur. Le ravitaillement est interdit entre les drapeaux jaunes et la table du poste de contrôle.*

*La pénalité pour avoir procédé au ravitaillement en dehors des zones désignées est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*Pendant toute la durée de la manifestation, il est interdit à un coureur, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM), de placer sa machine sous un abri manifestement non visible aux officiels pour le ravitaillement ou toute autre raison, excepté si l'organisateur lui en donne le droit.*

### **061.58.4**

*Aucun carburant ne peut être transporté autrement que dans un réservoir ou récipient qui se trouve de façon permanente sur la machine, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*Il est interdit, de la part d'un coureur, de transporter un quelconque liquide inflammable sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM). Le Commissaire Technique pourra effectuer le test sur place.*

### **061.58.5**

*La lubrification de la chaîne est autorisée dans les zones de ravitaillement, mais seul le coureur est autorisé à effectuer ce travail sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.58.6**

*Le moteur doit être arrêté lors du ravitaillement. Le non-respect de cette disposition entraîne la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*Lors des ravitaillements en carburant, chaque équipe devra avoir, près du poste de ravitaillement (à 5 m maximum), un extincteur portable d'un minimum de 5 kg (poudre polyvalente A.B.C.). L'absence d'extincteur entraînera une pénalité de temps.*

### **061.58.7**

*Pour chaque étape de 50 km, il doit y avoir une station de ravitaillement. Ceci inclut l'arrivée et le départ.*

### **061.58.8**

*Tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement est interdit sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.58.9**

*Les organisateurs doivent prévoir la place de l'assistance extérieure avant le départ de la course et cet emplacement doit être le même tout au long des 6 jours. Tous les pays ou groupes auront un numéro attribué, de telle sorte que les coureurs puissent facilement les identifier.*

*Ce numéro sera attribué selon le classement du Trophée Mondial FIM de l'année précédente.*

### **061.59      INTERDICTION DU RECOURS A UNE FORCE MOTRICE EXTERIEURE**

*Pendant toute la durée **des ISDE**, un motorcycle ne doit pas être déplacé autrement que par l'action de son moteur, l'effort musculaire du coureur ou par l'action d'une force naturelle, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.60 AIDE EXTERIEURE**

*Toute aide venant de l'extérieur est interdite en dehors de celle reçue habituellement pour le plein aux dépôts officiels de ravitaillement et pour nettoyer les plaques-numéros et les autocollants des sponsors, placés sur les plastiques du motocycle, à l'aide d'un chiffon ou d'une éponge.*

*L'aide extérieure est interdite au contrôle horaire de "pré-finish".*

*L'expression "aide extérieure" signifie l'accomplissement par toute personne autre que le coureur ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions, de toute action entraînant un contact avec le motocycle.*

*La pénalité pour toute aide extérieure reçue est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM). Si le Jury International considère qu'une infraction très grave a été commise par rapport à cet article, il pourra présenter un rapport sur les faits, en vue d'une action en accord avec le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.*

*L'aide permise aux termes du présent article est définie de la façon suivante:*

### **061.60.1 et 061.60.2**

*Les employés chargés de l'assistance utilisant des outils sont autorisés à faire le plein d'essence, la vidange et ravitailler en huile moteur et boîte de vitesses et enlever et remplacer les filtres à huile.*

### **061.60.3**

*Remplissage avec une composition anti-crevaison, vérification de la pression et gonflage. Cette aide peut être donnée à chaque zone d'assistance. Les pneus ne peuvent être changés qu'au dernier contrôle horaire ainsi que le matin avant le départ, chaque jour entre les drapeaux blancs et jaunes et dans la zone de travail. Il est autorisé à recevoir des chambres à air et bouteilles à air uniquement dans les zones d'assistance.*

### **061.60.4**

*Les motocycles peuvent être nettoyés à tous les postes de contrôle horaire et les coureurs peuvent utiliser les équipements à disposition, à l'exception des appareils de nettoyage sous pression. L'assistance est autorisée pour nettoyer les plaques-numéros et les autocollants des sponsors, placés sur les plastiques du motocycle, à l'aide d'un chiffon ou d'une éponge.*

### **061.60.5**

*Une aide extérieure est autorisée pour le remplissage du système de refroidissement du moteur ainsi que lors de la vidange ou de la purge du circuit de freinage.*

### **061.60.6**

*Toute aide extérieure lors du remplissage des systèmes de suspension avec de l'air et huile est interdite.*

### **061.60.7**

*Il est interdit d'utiliser des outils à air comprimé ou à l'électricité (excepté ceux fonctionnant sur batteries autonomes et pour le gonflage des pneus).*

*La pénalité pour toute utilisation d'un outil électrique ou pneumatique est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.62 ABANDON**

*Tout coureur qui s'est retiré **des ISDE** doit effacer ou enlever ses plaques-numéros et ne pas suivre l'itinéraire en compagnie ou à proximité d'un autre coureur. Toute infraction à cette règle peut entraîner la suspension de ce coureur, ainsi que la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) du ou des coureurs qu'il a accompagné(s).*

### **061.62.1**

*Repartir: Si un coureur qui se retire est membre d'une équipe de Club **ou d'une équipe Féminine**, il peut repartir le jour suivant aux conditions suivantes:*

- A) Aucun autre membre de son équipe ne peut bénéficier de cette possibilité.*
- B) 1. Il doit présenter sa machine au contrôle horaire final dans les délais suivants: pas avant l'heure prévue sur sa fiche horaire et au plus tard 60 minutes après ce délai.*
- 2. Le châssis doit être celui marqué avant la compétition (voir art. 061.44.1).*
- 3. Le motorcycle doit être soumis à une inspection technique complète, y compris le test de contrôle du bruit (voir art. 061.41 - 061.42 - 061.43 - 061.44).*

**Les points 1 et 3 ne s'appliquent pas à un coureur qui a été classé comme s'étant retiré ou disqualifié par le Directeur de Course à la fin de la journée. Ce coureur doit attendre la confirmation du Jury International (voir Art. 061.57.5).**

*Les mêmes dispositions peuvent être appliquées pour un coureur individuel avec l'accord du Directeur de Course et du Jury International.*

## **061.63      SIGNALISATION**

### **061.63.1**

*L'itinéraire officiel, qu'il est interdit de quitter sous aucune raison, sera indiqué sur l'itinéraire (voir art. 061.72.3) et délimité. Les distances officielles doivent être considérées comme exactes. Chaque jour, une couleur différente sera employée pour délimiter le parcours, excepté lorsque le parcours est le même et dans la même direction les jours consécutifs. Dans une telle situation, la signalisation peut être de la même couleur et doit avoir des numéros indiquant les jours lorsque le même parcours est programmé. Par exemple: 1/2, 2/3, etc.*

*Si le coureur se détourne de l'itinéraire officiel qui est indiqué sur l'itinéraire (voir art. 061.72.3) et délimité, ou s'il roule à contresens, il peut être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.63.2**

*Dans le cas où les coureurs doivent suivre un parcours bien défini (par exemple: prairie, terrain accidenté, sentiers, etc...), les organisateurs doivent signaler clairement et avec précision ces passages par deux rangées de piquets reliés par une banderole.*

## **061.64      REGLEMENT DE LA CIRCULATION**

*Les coureurs doivent se conformer au code de la route en vigueur dans les localités traversées lors de la compétition. Tout coureur qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ces règlements, peut être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.65      ASSURANCES (RC)**

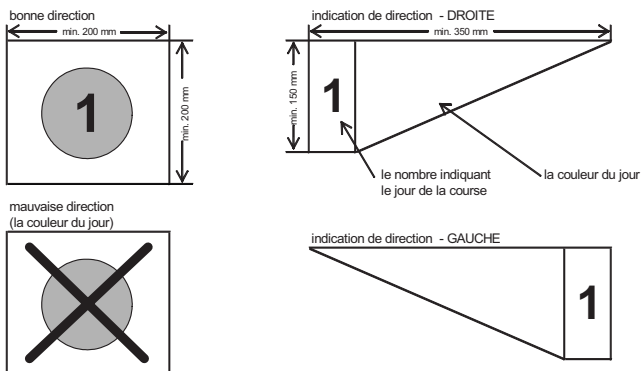
*La FMNR prendra les dispositions nécessaires pour assurer les coureurs contre les accidents causés à des tiers.*

## 061.66 SECTIONS IMPRATICABLES

Si, durant **les ISDE**, le Directeur de Course constate qu'une section est devenue impraticable ou que ses conditions sont telles qu'elle ne peut être franchie sans aide aux coureurs (voir art. 061.60), il pourra éliminer **des ISDE** toute la section concernée jusqu'au prochain contrôle horaire, et effectuer un réajustement des points en conséquence. Cette décision sera ratifiée par le Jury International.

## 061.67 SIGNALISATION DE L'ITINERAIRE

Les panneaux indicateurs spéciaux suivants, utilisés sur le parcours, doivent être exposés dans la zone de départ (les signaux ou indications utilisés sur le parcours doivent être en matériel imperméable à l'eau)



## 061.68 INSPECTION

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur doit faire en sorte que chaque FMN participante aie la possibilité de parcourir entièrement le parcours **des ISDE** prévu pour chaque jour. Ceci pourra être fait en envoyant une personne qui ne participera pas au concours, le long du parcours sur un motorcycle et sous la supervision de l'organisateur.

**Les personnes faisant la reconnaissance du parcours doivent être en possession d'une licence FIM Championnat du Monde d'Enduro, d'une licence FIM ISDE ou d'une licence FIM Manifestation Internationale d'Enduro.**

*Le nom des personnes faisant la reconnaissance du parcours doit être indiqué par leur FMN au Secrétariat de la manifestation et de la FIM, 15 jours avant le premier jour de la manifestation.*

*La liste sera communiquée au Jury International et au Directeur de Course avant le début du tour de reconnaissance.*

*Le tour de reconnaissance aura lieu au minimum 48 heures avant le début de la manifestation. L'organisateur indiquera précisément le lieu et les heures des inspections sur le panneau d'informations.*

*L'organisateur doit s'assurer que la totalité du parcours soit effectuée, y compris les tests.*

*L'organisateur, le Directeur de Course et le Jury International doivent prendre en considération les conseils de ces coureurs envoyés à l'avance.*

## **FONCTIONNEMENT ET CONTROLE**

### **061.71 PRINCIPES GENERAUX**

*Les ISDE sont une épreuve de fiabilité des motocycles et de l'habileté des coureurs à réaliser certaines performances précisées dans les règlements.*

### **061.72 CONTROLES HORAIRES**

*Le contrôle de la manifestation est effectué aux contrôles horaires qui sont définis par les drapeaux jaunes et une ligne située 2m après la fin de la table de contrôle. Cette zone sera considérée comme «Parc Fermé» en ce qui concerne l'accès et l'assistance.*

*Les contrôles horaires seront placés:*

#### **061.72.1**

*Au début de chaque étape journalière.*

#### **061.72.2**

*A l'entrée du Parc Fermé à la fin de chaque étape journalière.*

#### **061.72.3**

*A des points intermédiaires choisis par l'organisateur. Leur emplacement ainsi que le temps prévu pour parcourir la distance entre ces points seront indiqués sur la fiche de route. Les distances seront calculées et mesurées avec exactitude en kilomètres. Il est recommandé que la distance entre contrôles horaires soit entre 5 km et 35 km.*

### **061.72.5**

*La vitesse moyenne maximum entre un contrôle horaire et le suivant ne doit pas dépasser 50 km/h. Si le Directeur de Course et/ou le Jury International considère que le temps imparti entre 2 contrôles horaires ne peut pas être effectué dans des conditions de sécurité suffisantes ou ne permettant pas de respecter le code de la route, ils pourront rallonger le temps imparti ou annuler les pénalités horaires, si la majorité de coureurs a été pénalisée.*

### **061.72.6**

*En cas de force majeure (telle que conditions météorologiques s'aggravant), le Directeur de Course peut changer l'horaire prévu en un horaire plus lent, immédiatement avant le départ ou avant chaque tour.*

### **061.72.7**

*Si l'organisateur décide de mettre un temps imparti «serré» sur un contrôle horaire, tout en respectant la moyenne de 50 km/h, il devra s'assurer que le parcours se déroule hors route, qu'il ne traverse pas de zones d'habitations, qu'il n'y ait pas d'intersections avec des routes, que le parcours soit bien effectué par tous les coureurs et que la signalisation du parcours soit précise et renforcée afin d'éviter toute erreur. Ce contrôle horaire sera d'une distance relativement courte et ne contiendra pas de tests.*

## **061.73      CHRONOMETRAGE** **Instruments de chronométrage**

*Les instruments de chronométrage seront sous la surveillance d'un chronométriste officiel possédant une licence FIM de chronométriste.*

*Pour effectuer son travail, lors **des ISDE**, un chronométriste doit utiliser :*

### *Lors des tests :*

*Un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation.*

*Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.*

*Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test.*

### Lors des contrôles horaires :

*Un appareil de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps à la seconde. Une cellule photoélectrique reliée au chronomètre et placée sur la ligne entre les 2 drapeaux jaunes prendra le temps exact du passage des coureurs aux drapeaux jaunes. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation. Un système de transpondeur/décodeur peut également être utilisé aux contrôles horaires.*

*Une horloge synchronisée à l'appareil de prise de temps et visible aux drapeaux jaunes indiquera l'heure aux coureurs.*

#### **061.73.1**

*Tout chronométreur exerçant sa fonction **aux ISDE** doit aussi disposer d'un chronomètre de réserve pour pallier à toute défaillance éventuelle des instruments utilisés normalement pour le service.*

#### **061.73.2**

*Les coureurs doivent accepter tout genre de système de chronométrage approuvé par le Jury International FIM, y compris les transpondeurs.*

*Lors des vérifications administratives, le transpondeur pour les relevés chronométriques sera remis au coureur, contre dépôt de sa licence en garantie.*

*Le prix pour l'achat du support pour le transpondeur sera mentionné dans le RP.*

*Le Chef des Commissaires Techniques refusera toute machine qui n'a pas un transpondeur correctement monté et positionné. Le transpondeur doit être fixé sur le motorcycle dans la position et l'orientation mentionnées dans les informations données aux coureurs par le service de chronométrage. Un montage correct du support du transpondeur consiste au minimum à le fixer avec des colliers de serrage en plastique mais des vis ou des rivets seront utilisés de préférence. Du scotch ou du velcro seul ne seront pas acceptés. La clavette retenant le transpondeur doit également être sécurisée par un collier de serrage en plastique. Le coureur est le seul responsable de la procédure précitée.*

*La perte du transpondeur pendant la manifestation entraînera une amende de USD 320.– à payer sur place. Le coureur est le seul responsable de son transpondeur.*

## **061.74 FICHE HORAIRE ET FICHE DE ROUTE**

### **061.74.1**

*La fiche horaire et la fiche de route, pour la première étape journalière, seront délivrées au cours de la vérification préliminaire ou à l'entrée du Parc Fermé le matin du 1<sup>er</sup> jour. Pour toutes les autres étapes journalières, les fiches seront remises aux coureurs lorsqu'ils quitteront le Parc Fermé à la fin de l'étape précédente ou à l'entrée du Parc Fermé chaque matin. Il incombe aux coureurs de faire pointer leurs fiches horaires à tous les contrôles horaires et contrôles de route.*

*Les fiches horaires doivent être rendues à la fin de chaque étape journalière ou à la fin de chaque tour. Toute violation délibérée de cette prescription entraîne la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.74.2**

*Les fiches horaires indiqueront le temps alloué pour chaque section.*

### **061.74.3**

*Tout coureur qui omet de faire pointer sa fiche horaire à un contrôle horaire ou qui, dans le but de tromper les organisateurs, modifie ou efface un pointage sur sa fiche horaire, ou utilise la fiche d'un autre coureur, est disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.74.4**

*Tout coureur qui perd par mégarde sa fiche horaire doit s'en procurer une autre auprès du préposé au prochain contrôle horaire. Cette nouvelle fiche doit être utilisée à ce point de contrôle et lors de tous les contrôles suivants.*

*L'organisateur ou l'officiel en charge du contrôle a l'obligation de fournir une autre fiche horaire au coureur l'ayant perdue.*

### **061.74.5**

*Tout coureur qui manque un contrôle horaire est classé comme retiré (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.75      INDICATION DES CONTROLES HORAIRES**

*Les contrôles horaires seront signalés au moyen de 2 drapeaux blancs placés des deux côtés de la piste 200 m avant la table de contrôle et de 2 drapeaux jaunes placés des deux côtés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles des coureurs.*

*Les contrôles horaires sans assistance et sans aide extérieure seront indiqués par 2 drapeaux blancs avec une croix noire placés des deux côtés de la piste 70 m avant la table de contrôle et par 2 drapeaux jaunes avec une croix noire placés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles des coureurs.*

## **061.76      DISPOSITIONS AUX CONTROLES HORAIRES**

*Le chronométrage doit être effectué conformément à l'art. 061.73. Une horloge synchronisée avec l'horloge du contrôle horaire sera placée près du drapeau jaune situé 20 m avant la table de contrôle. Le coureur doit, après avoir passé le drapeau jaune avec sa machine, immédiatement présenter sa fiche horaire à la table de contrôle ou sur demande d'un officiel. L'heure d'arrivée au contrôle horaire est celle à laquelle la roue avant du motocycle a franchi la ligne délimitée par les 2 drapeaux jaunes. Les coureurs ne sont pas autorisés à s'arrêter entre le drapeau jaune et la table de contrôle; ils seront pénalisés de 1 minute supplémentaire à ajouter à toute autre pénalisation horaire pour non-respect de cette règle. Un coureur peut passer le contrôle horaire final à l'entrée du Parc Fermé avant l'heure prévue, sans pénalisation. A chaque contrôle horaire, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle sur laquelle sont inscrits par ordre chronologique les numéros des coureurs qui passent ainsi que leurs temps en heures et minutes. Les listes de passage pré-imprimées ne sont pas autorisées.*

*En cas de contestation, la liste de contrôle et la bande papier du chronomètre feront foi.*

### **061.76.1**

*Avant la dernière zone d'assistance, il y aura un contrôle horaire de «pré-arrivée» qui sera signalé de la même manière que les contrôles horaires sans assistance où l'assistance ne sera pas autorisée. Les coureurs auront 15 minutes pour se rendre de ce contrôle horaire au contrôle horaire final.*

## **061.78      CALCUL DES PENALITES HORAIRES**

### **061.78.1**

*Chaque section entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui ne respectent pas le temps alloué entre deux contrôles horaires seront pénalisés de 1 minute par minute d'avance ou de retard entamée sur le temps prévu, ceci en fonction de l'heure enregistrée.*

**HEURE ENREGISTREE = HEURE DE DEPART POUR LA PROCHAINE SECTION.**

## **061.79      ARRIVEE TARDIVE**

*Un coureur qui arrive au contrôle horaire plus de 60 minutes après son heure initiale d'arrivée prévue à chaque contrôle horaire est classé comme retiré. Toutefois, le coureur peut, sous sa propre responsabilité, continuer l'épreuve jusqu'à ce que le Directeur de Course prenne la décision finale.*

## **061.80      DEMANDES DE TOLERANCES SPECIALES**

*Si un coureur peut convaincre le Jury International qu'il a été retardé à la suite de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, comme par exemple un retard causé pour apporter des premiers secours à un blessé en cas d'accident grave, une tolérance de temps supplémentaire lui sera accordée. Le prétexte d'avoir été entravé par un autre concurrent ne peut être accepté comme une excuse valable.*

## **061.81      CONTROLE PENDANT LE PARCOURS**

*En plus de l'obligation de faire pointer sa fiche horaire à tous les contrôles horaires, le coureur doit la présenter et la faire pointer à tous les contrôles officiels du parcours. Ces derniers, qui seront ou ne seront pas indiqués sur la feuille de route, seront signalés par des drapeaux bleus placés de chaque côté de la route, 200 mètres avant le poste de contrôle. Si le coureur ne s'arrête pas, il sera disqualifié.*

*Le coureur n'ayant pas de fiche de pointage a l'obligation d'en obtenir une auprès du préposé au contrôle de passage.*

*L'organisateur ou l'officiel en charge du contrôle a l'obligation de fournir une autre fiche de route au coureur l'ayant perdue.*

*A chaque contrôle de passage, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle indiquant les passages de tous les coureurs par numéro et par ordre d'arrivée et noter si possible l'heure de passage.*

*Tous les coureurs qui ne remettent pas une fiche horaire complète ou ceux dont le passage n'est pas enregistré dans chaque liste de contrôle seront disqualifiés (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

### **061.83 TESTS**

*Le lieu et la longueur de ces tests doivent être publiés 48 heures avant le déroulement de ces tests. Le tracé doit être prêt à être utilisé pour les tests.*

*Les tests doivent être vierges de toute trace de motos. Si tel n'était pas le cas, le Jury International pourrait exiger de l'organisateur qu'il modifie le tracé.*

*Les coureurs auront la possibilité de reconnaître le parcours à l'avance en le parcourant à pied et/ou lors du premier tour, à moto, sans chronométrage. Toute infraction à cette règle, avant le test chronométré, entraîne la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*La décision de chronométrer ou non le(s) test(s) lors du premier tour est prise par le Directeur de Course et approuvée par le Jury International.*

*Un minimum de cinq tests par jour doit être maintenu (à l'exception de cas de force majeure le jour de la manifestation).*

*La distance minimum d'un test sera de 3 km.*

*Tous les tests seront préparés afin que les précautions de sécurité décrites dans le règlement soient rigoureusement appliquées.*

*Toutes les parties sans une bordure naturelle seront marquées avec un ruban.*

*Les tests seront clairement indiqués pour les spectateurs et des zones spectaculaires seront particulièrement aménagées.*

*Les zones de départ et d'arrivée doivent être accessibles à tous les véhicules. Le départ et l'arrivée devront de préférence être au même endroit. Sinon, il doit y avoir une communication radio entre les deux.*

*Les tests doivent être facilement accessibles pour les interventions d'urgence. Si le test n'est pas visible (par exemple, s'il a lieu dans une forêt), des marques doivent être posées section par section et numérotées de façon consécutive. Les routes d'accès à la zone du test doivent être fléchées et décrites sur une carte.*

*Tous les tests doivent être approuvés par le Jury International.*

*Le parcours des tests doit être choisi de sorte que la vitesse moyenne ne dépasse pas 50 km/h.*

*Si un coureur dépasse cette vitesse moyenne, le test sera annulé pour les tours suivants.*

*Aucune aide extérieure, excepté celle apportée par les officiels de l'organisation identifiés par un dossard, n'est autorisée. La sanction pour le non-respect de cette règle est une pénalité de temps égale au plus mauvais temps effectué dans le test à laquelle seront ajoutée 5 minutes.*

*Un membre du Jury International veillera particulièrement au respect des règles et au bon déroulement pendant toute la durée des tests.*

*Il est interdit aux coureurs, assistants, mécaniciens, managers, délégués au Jury, etc. (excepté l'organisateur pour des raisons de sécurité) de modifier le tracé d'un test chronométré.*

*Le coureur à qui bénéficiera la modification se verra attribuer une pénalité de 1 minute minimum (ou autre sanction à la discrétion du Jury) ajoutée à son temps réalisé dans le test.*

*Le départ d'un test doit être signalé par un panneau "départ" et la fin du test par un panneau "arrivée". D'autre part, le parcours doit être signalé conformément à l'art. 061.63.2. La ligne de départ doit être matérialisée (ligne blanche tracée sur le sol, portique de départ etc.) La ligne de chronométrage (boucle du transpondeur) sera située approximativement 5 mètres après la ligne de départ. Le signal de départ sera donné par le chronométreur ou un autre officiel nommé à cet effet ou par un instrument de signalisation (par exemple: un sémaphore). Le départ se fera avec la machine en position de stationnement, devant la ligne de départ, moteur en marche. Un départ coulé sera pénalisé d'1 minute.*

*Au début de tous les tests, le départ sera donné chaque 20 secondes dans le cas de trois coureurs pour chaque minute, 30 secondes dans le cas de deux coureurs pour chaque minute au moyen d'une horloge avec compte à rebours. La procédure de départ sera comme suit : après que le compte à rebours ait commencé, le coureur peut partir quand il le désire, mais en tout cas avant que le zéro soit affiché et qu'un sémaphore (zéro clignotant, sirène etc.) ne notifie le coureur qu'il est pénalisé. Sinon, le signal de départ pourra aussi être donné par la lumière verte ou le drapeau vert, dans ce cas, les coureurs auront 5 secondes pour partir. Dans tous les cas, le coureur qui n'est pas parti peut être pénalisé comme suit: 1<sup>ère</sup> infraction un avertissement, 2<sup>ème</sup> infraction une pénalité de temps de 20 secondes, 3<sup>ème</sup> infraction une pénalité de temps de 1 minute, 4<sup>ème</sup> infraction disqualification.*

*Le temps réalisé par le coureur pour effectuer le test est enregistré au moment où il franchit la ligne d'arrivée.*

*Le coureur doit passer l'arrivée et ne pourra pas s'arrêter dans les 30 mètres suivants. La ligne des 30 mètres doit être marquée clairement sur le sol.*

*Le classement des coureurs pour les tests et les différentes classes sera établi sur la base des temps réalisés.*

*Le coureur sortant involontairement du parcours du test et qui ne rentre pas à l'endroit d'où il est sorti pourra être pénalisé d'un maximum de 5 minutes qui s'ajouteront à son temps réalisé.*

*Le coureur sortant volontairement du parcours du test ou coupant le tracé pourra être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

## **061.84 TEST FINAL – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

*Le dernier jour des ISDE, un Test Final chronométré doit être organisé. Ce Test Final pourra être une épreuve de Motocross (recommandé), une course sur asphalte, une course sur piste ou une course de SuperMoto. Ce Test Final peut être remplacé par une course d'Enduro.*

*L'ordre de départ, au matin du 6<sup>e</sup> jour, sera effectué suivant le classement provisoire après le 5<sup>e</sup> jour, par classe, soit : Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3 et un groupe séparé pour les féminines.*

*Il y aura un contrôle « pré-arrivée » et 15 minutes pour arriver au dernier contrôle horaire avec assistance. Il n'y aura pas de période de travail avant le test final de vitesse.*

*Les coureurs seront groupés pour les courses avec des machines d'une seule classe. Le groupement à l'intérieur des classes sera basé sur le classement du cinquième jour. Le programme des groupes indiquant tous les coureurs doit être disponible pour le Jury International le soir du cinquième jour.*

*Si un coureur arrive en retard au dernier contrôle horaire du 6<sup>e</sup> jour, il pourra être transféré dans un autre groupe.*

*Les coureurs de chaque groupe auront accès à leurs motocycles 5 minutes avant le départ pour accomplir un tour préliminaire du parcours.*

*A l'expiration de ces 5 minutes, le départ sera donné immédiatement pour le tour préliminaire et les coureurs seront autorisés à entrer l'un après l'autre.*

*Le tour préliminaire est facultatif et un coureur peut continuer à réparer sa machine ou attendre le départ de la course.*

*Le départ de la course sera donné avec le moteur en marche et depuis une grille de départ de Motocross (un obstacle arrière solide doit être installé à 3 mètres de la grille de départ). Pour une course avec départ sur asphalte, le départ doit se faire en ligne.*

*Les coureurs seront autorisés à choisir leur propre position sur la grille de départ conformément à leur classement après le cinquième jour.*

*Aucune tolérance ne sera accordée aux coureurs qui arriveront en retard sur la ligne de départ.*

*Le lieu pour le Test Final doit être un circuit fermé avec un nombre de 5 tours au minimum, un nombre de 10 tours au maximum et comprenant une distance totale de 10 km à 18 km.*

*Le nombre de tours doit figurer dans le Règlement Particulier.*

*Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde.*

*A la fin du nombre des tours prescrits par le coureur de tête, le drapeau à damiers sera montré. A partir du moment où le vainqueur de la course passe le drapeau à damiers, les autres coureurs auront 5 minutes pour finir le tour qu'ils sont en train de parcourir, après quoi la course sera finie.*

*Le classement de chaque manche sera établi en tenant compte du nombre de tours et du temps de chaque coureur.*

*Pour le vainqueur et les coureurs ayant le même nombre de tours que lui, leurs temps seront pris en compte.*

*Pour les coureurs qui n'ont pas réalisé le même nombre de tours que le vainqueur, la formule suivante sera appliquée afin de calculer leurs temps :*

*Le temps du coureur divisé par le nombre de tours du coureur et multiplié par le nombre de tours du vainqueur de sa classe dans cette manche.*

*Si un coureur ne franchit pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes après le vainqueur, son temps sera celui du coureur le plus lent de sa classe dans cette manche, additionné de 5%.*

*La conduite en sens inverse sur le circuit entraînera la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).*

*Prendre position sur la grille de départ sera le début du Test Final.*

A l'arrivée du Test Final, les coureurs amèneront directement leurs motocycles au Parc Fermé. Les coureurs pourront retirer leur motocycle du parc fermé 30 minutes après que la dernière machine de leur classe ait rejoint le Parc Fermé.

#### **061.84.1 Signaux officiels**

La signalisation officielle doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 x 600 mm, de la façon suivante:

<u>Drapeau</u>	<u>Signification du signal</u>
Rouge	Arrêt obligatoire pour tout le monde
Noir + panneau avec numéro du coureur	Arrêt pour le coureur en question
Jaune, fixe	Danger, conduisez lentement
Jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser
Vert	Voie libre
A damiers noir et blanc	Fin de la course

#### **061.84.2 Epreuve finale de vitesse – Vêtements**

En dérogation aux règles stipulées dans les Règlements Techniques Annexe Enduro, le Directeur de Course peut autoriser les coureurs vêtus de vêtements de protection convenables, à prendre part aux épreuves de vitesse. (Il n'est pas obligatoire de porter des vêtements de cuir.)

#### **061.85 CALCULATION FINALE**

A la fin du Test Final, les temps attribués doivent être ajoutés à tous les autres temps afin de calculer les positions finales.

#### **061.87 EXAMEN FINAL**

Lors de l'examen final ou dans la 1/2 heure qui suit cet examen, un ou plusieurs moteurs des motocycles ayant terminé **les ISDE** peuvent être examinés.

L'organisateur devra prévoir un endroit avec un sol dur et un nettoyeur haute pression. En cas de mauvais temps, l'endroit devra être abrité.

Pour toutes les classes et catégories de motos, seul le coureur doit désigner la personne qui démontera son motorcycle à la fin de la course. Le démontage doit commencer dans les 30 minutes suivant la notification, sous peine de disqualification.

Si l'on constate que la cylindrée d'un moteur dépasse **la limite minimum ou maximum autorisée pour la classe dans laquelle il a été inscrit**, le coureur de la machine en question sera disqualifié de la manifestation.

## **061.88 LISTE DES PENALITES**

### **061.88.1 Temps**

<i>Trophée Mondial FIM : Etape journalière pas terminée par un membre de l'équipe ou sa disqualification (sans compter le sixième coureur)</i>	061.26	2 heures
<i>Trophée Mondial Junior FIM : Etape journalière pas terminée pour un membre de l'équipe ou sa disqualification (sans compter le quatrième coureur)</i>	061.26	2 heures
<i>Equipe de Club : pour un coureur qui a abandonné (conformément à l'art. 061.62.1 ou coureur disqualifié)</i>	061.26	2 heures
<i>Equipe de Constructeurs : Etape journalière pas terminée pour un membre de l'équipe ou sa disqualification</i>	061.26	2 heures
<i>Mise en marche du moteur dans la zone de travail</i>	061.54.7	5 minutes
<i>Mise en marche du moteur dans la zone d'attente ou sur la ligne de départ avant le signal de départ</i>	061.54.7	1 minute
<i>Pour chaque minute de retard entamée à la ligne de départ</i>	061.57.2	1 minute
<i>Ne pas traverser la ligne des 20 mètres sous l'impulsion du moteur dans la minute qui suit le signal de départ</i>	061.57.3	10 secondes

Arrêt entre les drapeaux jaunes et la table de chronométrage d'un contrôle horaire	061.76	1 minute
Arrivée en avance ou en retard à un contrôle horaire ; pour chaque minute entamée	061.78.1	1 minute par minute
Tests	061.83	Chronométré à 1/100sec
Modifier le tracé d'un test chronométré	061.83	1 minute (minimum)
Test Final	061.84	Chronométré à 1/100sec
Sortir involontairement du parcours du test et ne pas rentrer à l'endroit d'où l'on est sorti	061.83	5 minutes ajoutées au temps effectué par le coureur
<b>061.88.2 Disqualification du coureur et de l'équipe</b>		
Absence de marque ou absence de marque officielle de substitution	061.44.1 - 061.45.1	
Cylindrée dépassant <b>la limite minimum ou maximum autorisée pour la classe</b> indiquée sur le formulaire d'engagement	061.87	
<b>061.88.3 Disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM)</b>		
Recevoir des pièces de rechange dans le Parc Fermé	061.44.3	
Excès du niveau du bruit 1 <sup>ère</sup> infraction : pénalisé 1 minute 2 <sup>ème</sup> infraction : disqualification	061.44.5	
Carburant non-conforme aux Règlements Techniques Enduro	061.45.2	
Comportement contraire au Code Sportif dans le Parc Fermé	061.53	
Fumer dans le Parc Fermé, la <b>zone</b> de travail ou la zone de départ	061.54.2	

<i>Réparations effectuées à l'intérieur de la zone de départ avant le signal de départ</i>	061.54.3
<i>Arriver plus de <b>15</b> minutes en retard à la ligne de départ</i>	061.57.2
<i>Ravitaillement en dehors des zones officielles ou transport de carburant dans d'autres récipients que le réservoir à essence</i>	061.58.3-061.58.4
<i>Ne pas arrêter le moteur lors du ravitaillement</i>	061.58.6
<i>Effectuer tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement</i>	061.58.8
<i>Utilisation d'une impulsion motrice étrangère</i>	061.59
<i>Acceptation d'une aide extérieure en dehors des zones prévues par l'organisateur</i>	061.60
<i>Etre accompagné par un autre coureur</i>	061.62
<i>Quitter le parcours, le parcourir en sens contraire, ne pas observer le parcours indiqué</i>	061.63.1
<i>Violation des règles de circulation</i>	061.64
<i>Modification d'une fiche horaire ou feuille de route, ou utilisation d'une fiche d'un autre coureur</i>	061.74.3
<i>Manquer un contrôle horaire</i>	061.74.5
<i>Manquer ou non-arrêt à un contrôle de parcours</i>	061.81
<i>Essais sur le parcours des tests</i>	061.83
<i>Sortir volontairement du test ou couper le tracé</i>	061.83
<i>Conduite en sens contraire lors du Test Final</i>	061.84

## **REGLEMENTATION GENERALE**

### **061.90 OFFICIELS**

*Les officiels chargés de constater les irrégularités devront, dans la mesure du possible, signaler la faute immédiatement et directement au coureur concerné, afin d'éviter toute ambiguïté.*

*L'organisateur devra donner la liste des officiels, y compris les commissaires techniques (nom + N° et type de licence FIM ou FMN), autorisés à constater les irrégularités au plus tard la veille du premier jour de la manifestation, au Jury International et aux délégués des FMNs présents au Jury.*

*Seules les personnes figurant sur cette liste seront reconnues comme officiels en plus du Directeur de Course et des membres du Jury.*

*Chaque irrégularité constatée fera l'objet d'un rapport écrit mentionnant le jour, l'heure, le lieu et une description de l'irrégularité constatée.*

### **061.91 ACCEPTATION DES DECISIONS OFFICIELLES**

*Tout coureur est tenu d'accepter tous les résultats, mesures, distances et décisions officielles, et il autorise les organisateurs à les publier de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. Il consent également à ce que toute publicité qu'il fera ayant trait au concours, ou qui sera faite en son nom, soit conforme à la vérité, précise, et ne prête pas à équivoque. Il s'engage également à ne faire paraître aucune publicité concernant les résultats avant la publication officielle du classement par l'organisateur, et en cas de modifications apportées au classement par suite de réclamations ou pour toute autre raison, il ne fera paraître que le classement ou les résultats ainsi modifiés.*

### **061.93 RECLAMATIONS**

*Toute réclamation doit être présentée conformément à l'art. 4 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de **30 EUR**, ou du montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

*Les réclamations doivent être présentées dans les délais suivants:*

#### **061.93.1**

*30 minutes après l'arrivée au Parc Fermé du dernier coureur, ou 30 minutes après la fin de test de vitesse, si la réclamation concerne un coureur, ou un motocycle.*

## **061.93.2**

*24 heures après la publication des résultats provisoires, si la réclamation vise ces résultats ou l'organisation relative à ceux-ci, à condition que toute réclamation qui concerne la cinquième ou la sixième étape journalière, ou l'épreuve finale de vitesse, soit faite dans la demi-heure qui suit la proclamation des résultats provisoires.*

*Aucune réclamation ne peut être faite contre une décision du Jury International, mais, dans certains cas, un appel peut être introduit, ainsi qu'il est prévu dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.*

## **061.94 AMENDES ET CAUTIONS DE RECLAMATIONS**

*La FMNR tiendra un compte de toutes les amendes et cautions de réclamation qu'elle recevra et elle en adressera le compte et les montants encaissés à la FIM, une fois **les ISDE** terminé.*

## **061.95 INTERPRETATION DU REGLEMENT**

*L'interprétation du présent règlement et du RP est de la compétence de la CER (voir art. 4 du Code Sportif). Toute autre question non prévue dans ce règlement sera sujette à l'interprétation du Jury International.*

## **061.96 PUBLICATION DES RESULTATS**

*Les résultats journaliers complets doivent être publiés le plus rapidement possible. Cependant, si cela présente certaines difficultés, les temps attribués chaque jour doivent être publiés avant la réunion du soir du Jury International. Les résultats du jour précédent doivent être communiqués aux coureurs avant qu'ils ne prennent le départ chaque matin.*

## **NORMES FIM POUR LES ORGANISATEURS DES ISDE**

*Les organisateurs doivent prévoir uniquement les quatre jours immédiatement avant le départ **des ISDE** pour les inspections préliminaires.*

### **1. CONTROLES HORAIRES**

*Les contrôles horaires doivent être indiqués clairement depuis le Parc Fermé, 72 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.*

### **2. TESTS**

*Le Jury International devra inspecter tous les tests avant la manifestation. L'organisateur doit prévoir à temps un coureur avec un véhicule adéquat et connaissant les lieux des tests, afin que le Jury International puisse inspecter ces tests.*

*Les tests doivent être indiqués clairement, depuis le Parc Fermé, 72 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.*

*Le chronométrage sera fait au moyen **d'un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps.***

***Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.***

***Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test.***

*Le parcours des tests en circuit fermé doit être délimité par des rubans de couleurs différentes pour chaque côté.*

*Les lieux des tests doivent être indiqués clairement, à l'entrée du Parc Fermé, 24 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.*

*L'accès au début et à la fin du test d'Enduro doit être indiqué clairement par des panneaux afin que les coureurs et les managers puissent les trouver facilement.*

*Pour les tests, l'organisateur doit installer des moniteurs TV affichant les temps. S'il n'y a pas de moniteur pendant les tests, l'organisateur doit transmettre aux managers les détails tels que l'heure de départ et d'arrivée d'un coureur dans ce test afin de permettre le calcul des temps.*

### **3. PANNEAUX ROUTIERS**

*Des panneaux routiers sont obligatoires afin de localiser les emplacements des tests et des contrôles horaires. Ils doivent être installés au moins 48 heures avant le début de la manifestation.*

### **4. POINT DE DEPART**

*Un haut-parleur doit être installé afin de faire l'appel des coureurs en anglais, français et dans la langue nationale.*

*Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie.*

### **5. ZONE DE TRAVAIL FINALE**

*La zone de travail finale doit avoir des dimensions répondant aux exigences les plus élevées en fonction du lieu et du type de manifestation. La nature de la surface doit permettre le trafic des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir à tout moment de la zone de travail finale. Des installations sanitaires (au minimum des toilettes) sont obligatoires. Des containers à déchets, des récipients de récupération pour huile, liquide de refroidissement, carburants, etc. doivent être prévus en nombre suffisant.*

*De plus, l'organisateur doit préparer et mettre gratuitement à disposition des zones pour l'industrie (pour les détenteurs d'une licence de Constructeur ou d'Accessoires FIM).*

### **6. PARC DES COUREURS**

*Un parc des coureurs doit être prévu afin de recevoir les mobile homes, caravanes, tentes, etc. Le parc des coureurs peut se situer dans un camping et être éloigné de la zone de travail finale. Il doit obligatoirement posséder de l'électricité, de l'eau, des blocs sanitaires (douches avec eau chaude, toilettes) en nombre suffisant.*

*Les installations du parc des coureurs doivent être disponibles gratuitement pour tous les coureurs.*

## **7. ZONE D'ENTRAINEMENTS**

*Une zone d'entraînements sera installée et indiquée par des panneaux depuis le parc coureurs.*

## **8. PARKINGS POUR LA PRESSE, LE JURY ET LES OFFICIELS**

*Des places de stationnement séparées pour la Presse, les Membres du Jury et les Officiels doivent être installées et signalées spécialement.*

## **9. SALLE DU JURY INTERNATIONAL**

*Pour les séances du Jury International, une salle doit être préparée afin d'assurer au Jury des conditions de travail tranquilles, pour environ 50 personnes.*

*Des tables et chaises seront disposées à l'intérieur de façon à ce que tout le monde puisse voir les membres du Jury. Des boissons seront prévues.*

*Un traducteur, au minimum dans les 2 langues officielles de la FIM, devra être présent afin de faciliter le déroulement des séances du Jury International.*

*Tous les documents doivent être disponibles en nombre suffisant pour toutes les personnes autorisées à assister aux réunions du Jury International.*

## **10. SALLE DE PRESSE**

*Une salle doit être prévue pour la Presse avec les installations minimales suivantes : tables, chaises, 1 photocopieuse, 2 lignes de téléphone, 2 lignes de téléfax et 3 à 5 ordinateurs avec connexions Internet. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.*

## **11. LISTE D'HOTELS**

*Pour la réservation de chambres, une liste d'hôtels, incluant les lieux et les prix, sera indiquée dans le Règlement Particulier.*

*La distance entre la zone de départ et l'hôtel ne doit pas être trop importante.*

## **12. RESULTATS**

*Les résultats doivent être publiés au moins dans une des deux langues officielles de la FIM.*

*L'organisateur devra envoyer par e-mail au Secrétariat Exécutif de la FIM les résultats au plus tard le lendemain matin suivant la fin de la manifestation et remettre au Président du Jury une disquette comprenant les résultats, les PV des réunions du Jury International et tout document jugé utile par le Jury (moyens de sécurité, circulaires, feuilles de route, etc.).*

## **13. RECOMPENSES**

*Durant la vérification, l'organisateur doit informer les coureurs au sujet des récompenses et du nombre qui a été préparé. Le lieu et l'heure de la Cérémonie de Remise des Prix doivent également être publiés.*

## **14. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX**

*La Cérémonie de Remise des Prix pour les trois premiers classés au Trophée Mondial FIM, Trophée Mondial Junior FIM, Coupe du Monde FIM Féminine pour Equipes Nationales, Equipes de Clubs, Equipes de Constructeurs, de chaque classes, scratch, individuel, doit être d'un niveau d'un Championnat du Monde FIM (podium, haut-parleur, etc.) et doit se dérouler tout de suite après le dernier Test Final et la réunion du Jury International.*

## **15. REGLEMENT PARTICULIER**

*Deux copies papier et une copie e-mail du Règlement Particulier devront être envoyées au Secrétariat Exécutif FIM, ainsi qu'une copie pour le Président du Jury, 2 mois au moins avant la date de la manifestation, pour obtenir l'approbation de la FIM.*

ZONE	ZONE DE TRAVAIL	PARCOURS	CH avec Assistance	PARCOURS
COURSEUR	Peut recevoir et changer les pièces non marquées Peut accepter les outils (dont pompe et chambre à air) Graisser sa chaîne Faire les pleins Changer les pneus	Peut changer les pièces transportées non marquées	Blanc Jaune 200 m 20 m Table de contrôle Pré-finish = CH sans assistance = Parcours Peut recevoir et changer les pièces non marquées Peut accepter les outils (dont pompe et chambre à air) Graisser sa chaîne Changer les pneus <b>seulement</b> au dernier CH Peut changer les pièces transportées non marquées	Table de contrôle Peut changer les pièces transportées non marquées
	Peut faire	Peut faire	NIVEAUX : - huiles - liquide de frein - liquide de refroidissement PNEUS : - gonflage / dégonflage - pression Plein de carburant Vidange huile moteur Nettoyer les parties plastique de la moto Outils (dont pompe et chambre à air) Pièces non marquées	RIEN RIEN
AIDE EXTERIEURE	Peut Donner	Peut Donner	NIVEAUX : - huiles - liquide de frein - liquide de refroidissement PNEUS : - gonflage / dégonflage - pression Plein de carburant Vidange huile moteur Nettoyer les parties plastique de la moto Outils (dont pompe et chambre à air) Pièces non marquées	RIEN RIEN

RAPPEL : HEURE ENREGISTREE = HEURE DE DEPART DE LA NOUVELLE SECTION

## **17. GENERALITES**

- *Respecter le code de la route et les règles du pays organisateur.*
- *Rouler lentement sur les routes ou voies que les coureurs empruntent, aux contrôles horaires et dans la zone de travail finale.*
- *Laisser tous les lieux de stationnement propres.*
- *Utiliser les tapis environnement et les containers à déchets mis à disposition.*
- *Etre respectueux auprès de la population locale.*
- *Etre respectueux auprès des officiels et respecter les consignes de sécurité.*
- *Respecter le repos des autres dans le parc des coureurs.*
- *Respecter les interdictions de stationnement et laisser libre les voies d'accès aux secours.*

\*\*\*\*\*